

Exposition Internationale

Bruxelles

Palais de la Ville

Le Palais

de la

Ville de Bruxelles

C. LEMONNIER
A. WAUTERS
M A HEINS



LE

PALAIS DE LA VILLE DE BRUXELLES

A L'EXPOSITION INTERNATIONALE

I

Pourquoi et comment il fut édifié.

Enseigner au public comment une ville se développe au cours des âges et arrive à constituer enfin une grande cité moderne ; — l'instruire en telle matière, tout en l'intéressant ; ne point le rebuter par

une présentation technique trop savante et trop froide, tel est le but que la ville de Bruxelles

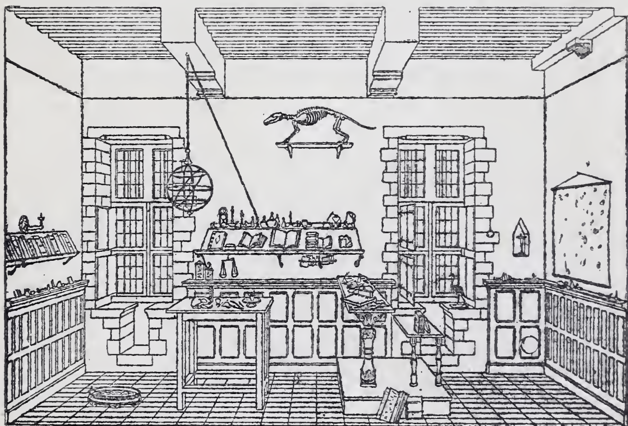


a cherché à réaliser à l'Exposition universelle de 1897, en s'inspirant à ce sujet d'une note pratique et sagace formulée en ces termes, par son éminent bourgmestre, Monsieur CHARLES BULS :

« *Pour attirer l'attention sur de tels compartiments et par suite instruire la foule, il faut procéder par images, il faut employer l'*AnschauungsUnterricht.

Si, dans un casier, vous exposez la série d'œuvres scientifiques et littéraires publiées à Bruxelles depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à nos jours, vous aurez les rayons d'une bibliothèque que personne ne regardera.

Mais meublez un coin, ainsi que l'aurait été le cabinet de travail d'un polémiste, tel que Marnix de Ste Aldegonde,

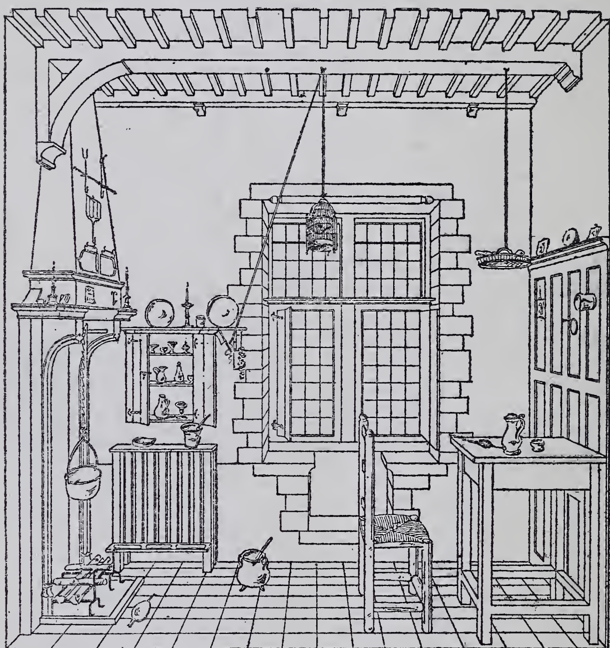


ou d'un savant, comme Van Helmont ; sous la bibliothèque, mettez cette inscription : Ce que lisait un savant du XVII[e] siècle, *vous éveillerez la curiosité et le public voudra se rendre compte de quels livres s'entourait Van Helmont.*

Le même système pourrait être suivi pour toutes les époques.

Dans une cuisine du XIII[e] siècle j'afficherais le menu du jour.

Dans celle du XIXe s'étaleraient toutes les inventions de



notre époque : cuisines au gaz, tournebroches mus par l'électricité eau de la ville, avec filtre Pasteur et menu du jour.

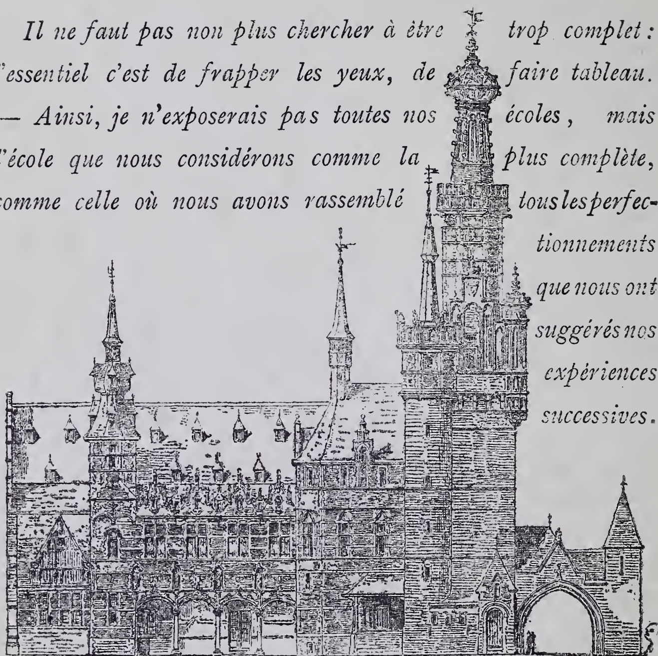
Il ne serait évidemment pas nécessaire d'avoir pour toutes les époques la série complète, depuis la cave jusqu'au grenier, en

passant par le salon et la chambre à coucher, mais, à partir de l'époque où nous possédons des documents jusqu'à nos jours, il faudrait choisir les types les plus caractérisques, pour



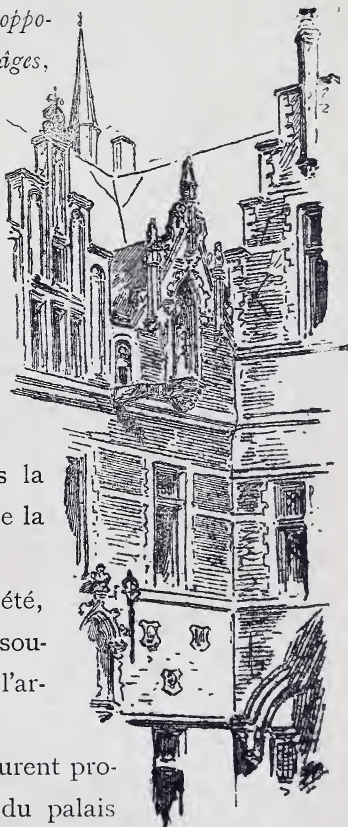
les mettre en parallèle des progrès réalisés jusqu'à nos temps, de façon à insérer tous nos services dans cette série historique.

Il ne faut pas non plus chercher à être trop complet : l'essentiel c'est de frapper les yeux, de faire tableau. — Ainsi, je n'exposerais pas toutes nos écoles, mais l'école que nous considérons comme la plus complète, comme celle où nous avons rassemblé tous les perfectionnements que nous ont suggérés nos expériences successives.



Mais je voudrais que dans chaque service le perfectionnement obtenu fut opposé à une époque antérieure, pour bien marquer le progrès réalisé.

Il ne faudra pas hésiter à employer des moulages, peints de la couleur des objets réels. pour combler les lacunes d'un tableau historique.



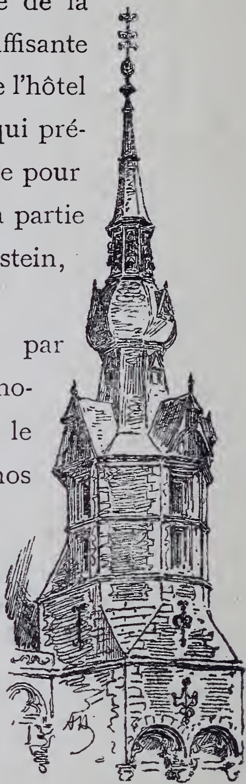
A Bruxelles actuel, il faut opposer Bruxelles à travers les âges, mais en gros traits, et de façon à frapper vivement le spectateur. »

Notre collège a voulu mieux encore : présenter cette histoire figurée dans un édifice qui fût la reconstitution d'un monument disparu et pût rappeler en même temps la vieille gloire artistique de la cité.

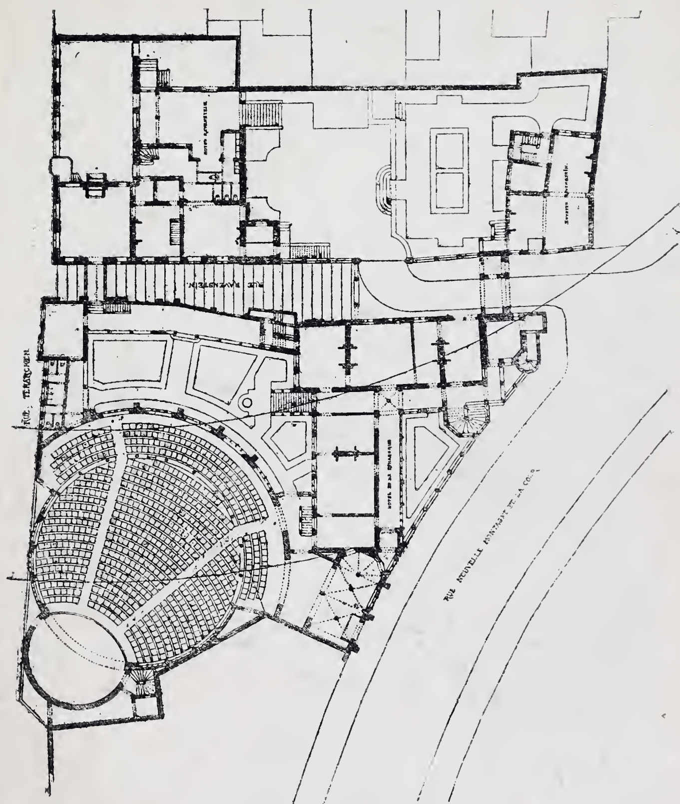
Ce dernier projet a été, croyons-nous, réalisé à souhait sous les auspices de l'architecte Paul Saintenoy.

Deux reconstitutions furent projetées d'abord : la salle du palais des ducs et le palais de Nassau, auxquelles on dut

promptement renoncer, soit à cause de la dépense, soit par suite du défaut de suffisante documentation. On fut enfin d'avis que l'hôtel de la Synagogue (institut Dupuich) qui présentait de beaux vestiges du XVIe siècle pour rait servir, tout au moins quant à la partie de sa façade qui regarde la rue Ravenstein, de base utile au projet définitif.

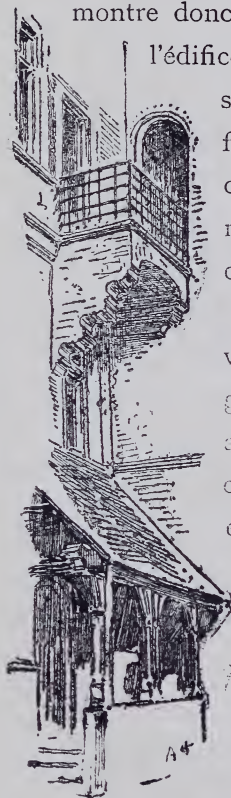


Celui-ci, rapidement exécuté par M. Saintenoy, était approuvé le 9 novembre 1896 par le Collège, et, le 12 décembre, l'architecte remettait à nos magistrats communaux 42 feuilles de dessin à l'échelle du 20e, qui comprenaient le monument tout entier. L'artiste a, dans son travail, utilisé la façade principale du beau projet élaboré par lui, sous les auspices de la ville, en vue de transformer, à front de la nouvelle Montagne de la Cour, l'hôtel Ravenstein et l'hôtel de la Synagogue, en



Transformation projetée des hôtels de Ravenstein et de la Synagogue en hôtel des sociétés savantes.

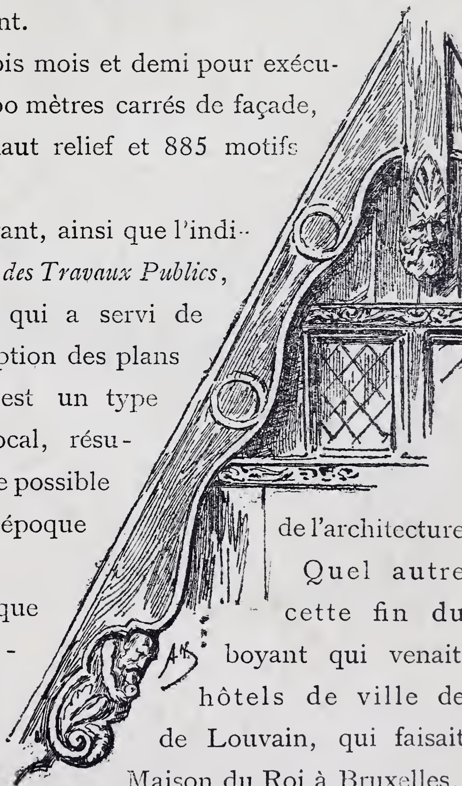
hôtel des Sociétés savantes. Le palais de la ville montre donc la portion la plus importante de l'édifice que le Conseil communal va, sans doute, prochainement faire édifier et permet de se rendre aisément compte de l'effet que produira ce monument à mi-côte de la rue en création.



L'adjudication désigna le 15 janvier, comme entrepreneur général du gros œuvre, M. G. Van Ophem auquel avaient été imposés comme collaborateurs artistiques MM. Goyers et Cie, pour la décoration plastique, et M. H. Baes, pour le décor pictural.

Dès le 16 janvier, les entrepreneurs se mirent à l'œuvre sous la direction générale de M. Paul Saintenoy et du service technique de la ville de Bruxelles, composé de M. Putseys,

ingénieur en chef, Henrotay, inspecteur et Berckmans, surveillant.



Ils eurent trois mois et demi pour exécuter environ 3000 mètres carrés de façade, 5 statues en haut relief et 885 motifs sculptés.

« Au demeurant, ainsi que l'indique la *Chronique des Travaux Publics*, le programme qui a servi de base à la conception des plans de ce palais, est un type architectural local, résumant autant que possible la plus brillante époque de l'architecture brabançonne. Quel autre temps choisir que cette fin du gothique flamboyant qui venait d'élever les hôtels de ville de Bruxelles et de Louvain, qui faisait construire la Maison du Roi à Bruxelles, les hôtels de ville d'Audenarde et de Gand, le palais

du Grand Conseil de Malines, et, à Bruxelles même, l'hôtel Ravenstein, la chapelle du Palais, l'hôtel de Nassau, tous monuments d'architecture civile d'un caractère si intense et qui font une si magnifique finale aux grandioses conceptions de l'art ogival !



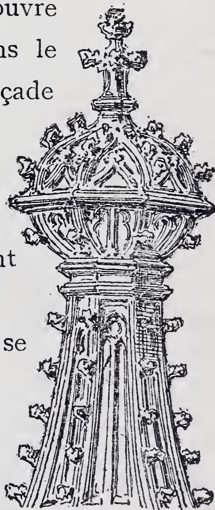
M. Paul Saintenoy choisit l'art ogival des débuts du XVIe siècle et data sa conception du millésime de 1527.

Le palais de la ville de Bruxelles qui occupe une surface de 900 mètres carrés et comporte une salle d'exposition de 463 mètres carrés de superficie, se compose de deux nefs en retour d'équerre, de 14 mètres environ d'élévation sur 11 mètres de largeur; couvertes en bois, avec charpentes ogivales apparentes, ces galeries ont ensemble environ 40 mètres de longueur.

A l'extérieur, vers les halls de l'Exposition, il montre une façade dans le genre de celle de l'institut

Dupuich, rue Ravenstein, et se termine, vers la face principale, par une tour de $4^{m}50$ de diamètre sur 37 mètres d'élévation.

Ce beffroi reproduit la terminaison de la tourelle de l'hôtel de Nassau. A sa base s'ouvre une barbacane donnant accès dans le palais et une poterne. Vers la façade principale se développe, en retour d'équerre, un pavillon octogonal, portant en saillie une bretèche, puis une façade avec arcatures, recouvrant le rez-de-chaussée.



La façade principale, qui vient se souder à angle droit avec cette dernière, se termine par une annexe avec gable charpenté et façade en bois, à laquelle vient s'appendre une toiture recouvrant un banc reproduit d'après celui que l'on voit sur le paysage de fond du portrait de Philippe le Beau, au Musée de Bruxelles.

Enfin, la halle d'exposition se termine par un

pignon de 15 mètres de largeur sur environ 20 mètres de hauteur, percé d'un portail. »

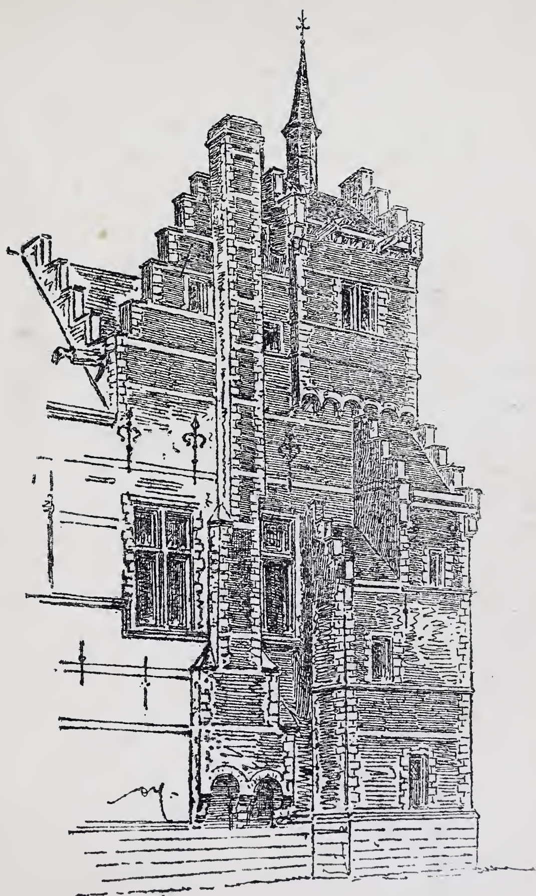


La décoration picturale de l'intérieur est, nous l'avons dit, l'œuvre de M. Henri Baes.

Pour donner aux nefs l'allure d'une salle du commencement du XVIe siècle, aux murs peints à la fresque, il fallait réaliser dans le décor cet aspect mat « tenant bien au mur », suivant la pittoresque formule des gens du métier. L'artiste accola les initiales de la ville de Bruxelles, les réunissant par ces lacs de cordages décorativement usités au XVIe siècle, les surmonta de la couronne royale et accusa les dessous des fermes de charpente du Saint-Michel, le meuble héraldique de notre blason communal.

L'archange se détache, ailes déployées, du fond rougeoyant.

Au-dessus, s'allonge une frise peinte dans laquelle des philactères, indiquant la nature des objets expo-



sés, surmontent des panneaux qui symbolisent ceux-ci. Les motifs sont raccordés par des plantes largement feuillues.

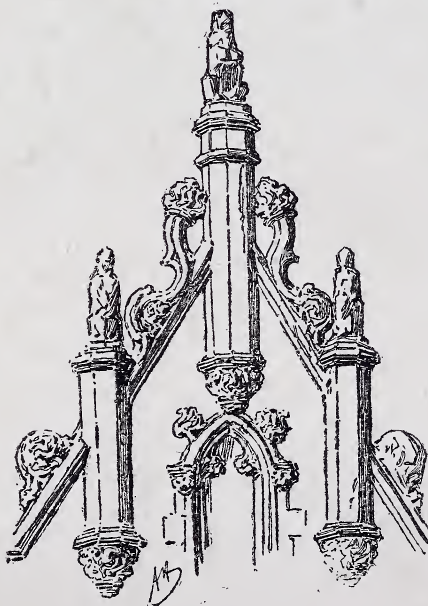
Les voutes de la salle s'enlèvent en courbe lambrissée de bardeaux de chêne et, sur les pignons, se détachent les armoiries des métiers, tandis qu'au sommet se développe un velum dont le décor, inspiré par les diaprés du XVIe siècle, tamise la lumière doucement.

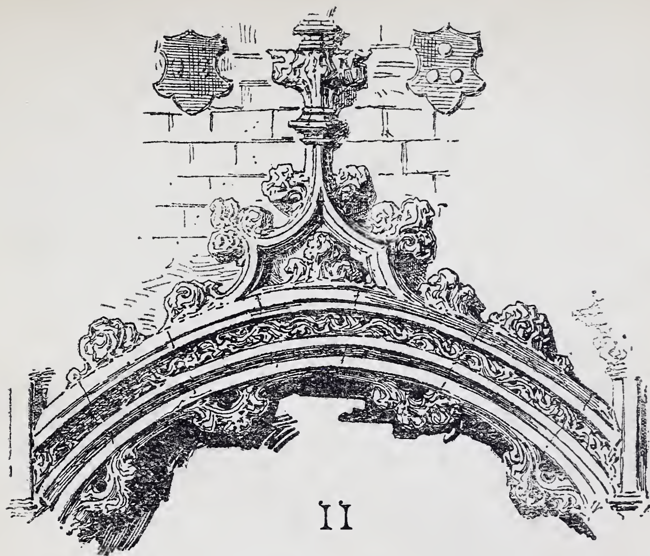
M. Paul Saintenoy a fait revivre avec exactitude et érudition saine, l'époque évoquée. Il a supposé les magistrats de Bruxelles de 1527 commandant à leur maître des œuvres un palais de la ville et s'est bravement incarné dans le personnage du gothique architecte. Son monument, orné des blasons des corporations militaires et des corps de métier, symboles du courage et



du travail de la cité, fera battre certainement le cœur de nos concitoyens à la souvenance d'un passé de splendeur et de gloire !

E. D.





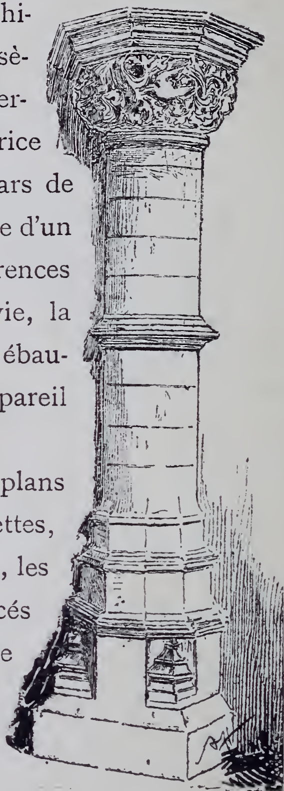
II

Sa mise en œuvre.

Dans un nuage de plâtre effrité, dans la poussière blanche volatilisée à travers le vaste hall, un peuple d'artisans aux longues blouses pâles manœuvre avec des gestes rythmiques, les uns coulant aux moules la pâte molle, les autres dégrossissant des blocs de pâte durcie et, à mesure, sous la ripe et le ciseau, y faisant naître l'efflorescence des formes.

Ça et là des commencements d'édifice, des struc-

tures qui s'agrègent, des fragments de murs, des arcatures de porches, de fines architectures fleuronnées, le svelte fusèlement des colonnes, l'entaille nerveuse des chapiteaux, le caprice délié des pinacles, un amas épars de motifs décoratifs comme la pousse d'un jardin de pierre ; et déjà les apparences d'un dessein de beauté et de vie, la confusion lucide d'une énorme ébauche où se conjecture un appareil imposant et délicat.

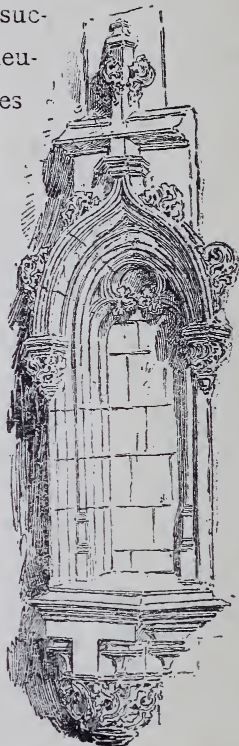


Sur les tables et aux murs des plans déroulés, des épures, des maquettes, la synthèse et le détail de l'œuvre, les aspects et les lois statiques énoncés en lignes et en chiffres, l'immense travail préliminaire auquel les bras et l'œil et l'intelligence de toute une collaboration d'hommes sûrs et patients minutieusement se conforment.

Rien qu'à y jeter les yeux, une impression d'art à la fois spontané et concerté se communique ; le sens de l'édifice se précise ; on se représente une



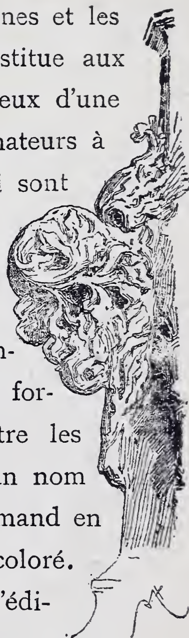
de ces grandes demeures royales où l'âme du XVIe siècle, en analogie avec l'état social, manifeste, dans le goût du somptueux et des larges proportions,



le degré de sécurité relative qui a succédé aux orageuses périodes antérieures. Et des rapports s'établissent, des images s'associent : soi-même, dans le nuage blanc du spacieux atelier, parmi l'animation des équipes façonnant le plâtre à l'imitation de la pierre, on a le saisissement de voir se renouer les âges et de pénétrer en un de ces chantiers du passé où s'équarissaient les moellons et s'élaboraient les symboles.

Voici les Tailleurs d'images évidant les courbes des culs-de-lampe, maillant d'un lierne végétal les chapiteaux, enchevêtrant comme d'un jeu d'orfèvreries les entre-lacs, peuplant les gargouilles de figurations grotesques et d'animalités fabuleuses. Sous l'outil nait cet art des Flandres, épanoui et concret, réa-

liste et chimérique qui consulte les faunes et les flores, mêle la couleur à la ligne, substitue aux arides géométries le mouvement généreux d'une sorte de vie naturelle. Voici les dessinateurs à leurs tables, armés du compas en qui sont contenues les formes et les mesures. Voici, circulant parmi les travées, le Maître des artisans, calme, réfléchi, attentif, un homme trapu à la tête fortement plantée entre les épaules. Il porte un nom flamand, il est flamand en sa notion d'un art coloré. On sent qu'avec lui l'édifice ne sera pas un calque anémique, mais qu'une part de découverte personnelle se greffera aux éléments de la reconstitution et leur donnera l'apparence d'un organisme plutôt recréé par un cerveau d'artiste que restitué d'après les données de la simple documentation.





Telle est bien la sensation qui dut persister dans l'esprit des visiteurs qui, comme l'auteur de ces lignes, pénétrèrent au chantier de la rue de la Loi. Elle se propose comme un prolégomène naturel à la notice où il lui est demandé de rappeler les inten-



tions des auteurs du Palais de la Ville de Bruxelles. On sait que d'abord les édiles délibérèrent de

reconstituer un simulacre de ce Palais de Nassau dont à peine la splendeur s'apprécie encore sous les dévastations commandées par le Prince de Lorraine. Des difficultés matérielles s'étant opposées à ce projet, M. Paul Saintenoy, architecte de la Ville, fut investi de la mission d'élaborer un type historique caractérisant une époque d'art déterminée. Le thème fut celui-ci : en se conformant à l'épanouissement du gothique flamboyant dans le Brabant, figurer un palais sous le règne de Charles-Quint. L'artiste put ainsi s'abandonner à ses libres suggestions.



Je n'ai pas à apprécier la somme d'érudition et de talent qui présida à la réalisation de cette somptueuse et vaste ordonnance. Il suffit que celle-ci, dans l'œuvre de M. Saintenoy et de son collaborateur, M. Goyers, chargé de l'exécution, évoque une image de beauté

nettement mémorative pour que toute autre louange à côté soit secondaire. Je ne préjuge pas, je me borne à

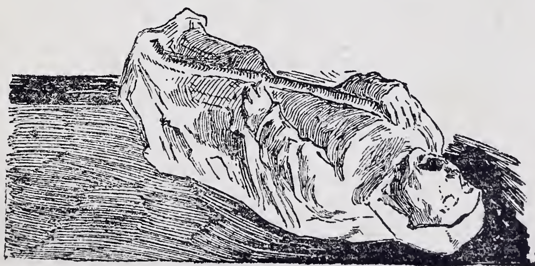


constater les patientes recherches et l'ingéniosité personnelle moyennant lesquelles il fut possible de reconstituer un aspect d'art conforme au temps et ce sens de la vie d'une époque qui constitue, s'il se peut dire, l'âme d'un édifice.

En paléontologie, un débris sert à rétablir l'ossature d'un type des faunes primordiales. Partant d'un principe semblable, le maître ornemaniste ici s'est inspiré d'un motif auquel a fini par se rattacher toute la série



de ses combinaisons décoratives. Et ce motif, ce schéma essentiel déroulant une forme de feuillage imprévue lui fut fourni par la découverte d'un chapiteau émoussé d'usure en un recoin du Palais du Grand Conseil à Malines. C'est bien là le signe d'un art qui recherche la ligne frémissante et colorée selon les idiosyncrasies d'une race sensible plus qu'aucune autre à l'expansion intense de la vie. M Goyers, lui-même richement nourri de substance



flamande, n'a fait, en s'appropriant la trouvaille, que

manifester une expression de beauté conforme à l'esprit de l'ancien art patrial. Il en a tiré des dévelop-



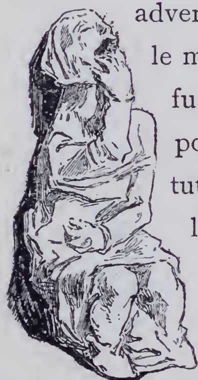
pements inédits; elle est devenue l'une des formes pathétiques de son travail dans le balancement harmonieux des rythmes ornementaux. Vous la retrouverez aux culs-de-lampe et aux chapiteaux avec son souple et large dessin, comme la tonique à laquelle se raccorde le développement de la décoration.

Tel qu'il se propose, le Palais de la ville de

Bruxelles offrira la conjecture des grandes demeures du XVIe siècle dans nos pays comme seulement pouvaient la susciter des artistes autochtones, régis eux-mêmes par le génie de la race. La structure générale a été adroitement concertée afin de rassembler, en des jeux de masses pittoresques et rigoureuses, les caractères constitutifs et les complémentaires de la période qui se rapporte à l'érection des hôtels de ville d'Audenarde et de Gand, du Grand conseil de Malines, de l'hôtel Ravenstein et de la Maison du Roi à Bruxelles. L'art des Van Pède, des Van Boghem et des Keldermans semble avoir concilié les données et les éléments de cette parfaite construction. Vers la façade principale se développe, en retour d'équerre, un pavillon octogonal portant en saillie une bretèque et cette façade s'exhausse d'une tourelle qui elle-même se couronne d'un campanile à



renflement bulbeux. Un portail, des poternes, des silhouettes de pignons aux gâbles historiés, des toitures aux larges rampants ajourés de lucarnes, l'appareil alterné de la brique et de la pierre blanche, le caprice des ferronneries, la vie des façades aux dais filigranés, aux niches peuplées de statues, aux touffues floraisons allégoriques, tout ici se combine et s'ordonne, dans une intention de synthèse où le type général est corroboré par l'abondance des motifs



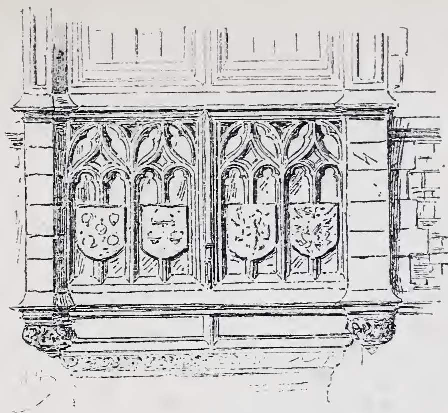
adventifs correspondants. Ce ne sera pas le moindre intérêt qu'à travers cette profusion l'unité architectonique ne soit point altérée. Et l'intégrité de la restitution se pourra vérifier jusque dans l'aménagement intérieur, dans le mouvement puissant et léger des chevêtres, dans la coupe nerveuse des nefs qu'un artiste sagace s'appliquera à revêtir de chaudes et harmonieuses polychromies.

Il faut voir plus loin que les apparences. Celles-ci

ne seraient encore qu'un mensonge heureux de staff et de carton-pierre, simple délectation des yeux, s'il n'aidait au commentaire de l'esprit, si derrière le songe d'un émouvant décor ne se levait l'image des hommes et des choses d'autrefois. L'éphémère et splendide édifice convie à la méditation et par là manifeste la beauté du dessein qui, sans doute, prévalut dans la pensée des édiles bruxellois, quand ils décidèrent la création de ce palais historial.

Camille Lemonnier.





L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BRUXELLES A TRAVERS LES AGES

A l'occasion de l'Exposition internationale de Bruxelles, l'Administration communale de la Ville a jugé faire œuvre utile en présentant à l'étranger un spécimen de l'ensemble des services d'une grande commune, afin de donner aussi exactement que possible une idée des soins de tous genres qu'y comporte la direction des affaires. Cette organisation, qui nous est familière en Belgique, mérite d'être au dehors

mieux connue et permet d'apprécier les nécessités auxquelles il faut pourvoir et les difficultés contre lesquelles on doit lutter.

La loi communale de 1836, s'inspirant des habitudes enracinées chez le peuple belge et des principes généreux de la Constitution de 1830, a laissé à la commune une latitude dont elle a parfois largement usé. Souvent, en Belgique, les administrations communales ont fait preuve d'initiative, et se sont imposé de lourds sacrifices afin d'apporter des améliorations notables à la gestion de leurs affaires et de leurs intérêts. A mesure que l'histoire du pays fut moins ignorée, le souvenir de ce qu'elles avaient entrepris et réalisé jadis, et une appréciation plus entière de leurs monuments grandioses, les stimulèrent à marcher de nouveau dans cette voie.

Les communes belges n'ont pas seulement lutté pour la défense de leurs droits et de leurs privilèges : ces combats, dont le souvenir occupe si grande place dans leurs annales, ne constituent que des épisodes d'une révolution autrement importante se pour-

suivant dans l'Europe entière, en vue de substituer à l'oppression et l'anarchie féodales une forme de gouvernement à la fois plus équitable et plus rationnelle.

La commune fut l'embryon de l'état constitutionnel tel qu'on le comprend de nos jours ; c'est dans son sein que se sont formés et développés les éléments dont la nation s'est composée plus tard. Aussi ne se rendrait-on qu'un compte imparfait de l'origine des différents services d'une administration locale de nos jours, si l'on ne plaçait en regard ceux qui la composaient dans le passé. Cette comparaison montre combien d'améliorations, attribuées à l'influence des idées modernes, ont des racines lointaines, bien qu'elles aient dû être abandonnées jadis, soit faute d'être comprises par les masses, soit par suite de quelque opposition systématique. Elle fait comprendre aussi l'étroite connexité établie entre diverses branches de l'administration centrale et les institutions qui furent créées dans les grandes communes en vue de faire face aux nécessités des situations, à mesure que florissait en Europe, la civilisation.



I

Le passé.



Dans une partie de la Belgique, les premières administrations locales eurent tout à créer ; Bruxelles semble avoir été dans ce cas.

La ville doit son origine à une agglomération qui débuta sur les bords de la Senne et s'accrut lorsque Charles de France, duc de la Basse-Lotharingie au xᵉ siècle, y établit sa résidence, exemple que suivirent les comtes de Louvain et leurs

La composition de M.P. Saintenoy qui sert d'en-tête au présent chapitre est un projet de divisions intérieures pour l'Exposition de la Ville.

successeurs les ducs de Brabant. A côté de la rivière, jadis navigable jusqu'à Bruxelles même, et du château ducal, transformé plus tard en palais, la cité, de siècle en siècle, se développa.

Le premier soin de ses habitants fut d'avoir des magistrats particuliers, rendant la justice conformément à leurs usages et à leurs intérêts. Dans les Etats sortis du démembrement de l'empire de Charlemagne, on voyait se maintenir des échevinages ou cours judiciaires dont le ressort comprenait, soit un *pagus* ou comté, soit l'une de ses subdivisions. Ces échevinages ont conservé, dans leur législation propre, dans ce que l'on appelle leur coutume, des traces nombreuses de la législation des peuples germaniques et, en particulier, des Francs. Bruxelles, par exemple, était situé au milieu d'un vaste territoire où la coutume était, en général, celle dite d'Uccle, à laquelle, au civil, certaines parties de la ville et de sa banlieue continuèrent à être soumises. C'est par exception que quelques localités, et Bruxelles en premier lieu, eurent un échevinage particulier et une coutume

spéciale ; ce fut là une conséquence des immunités exceptionnelles accordées à certaines villes et de préférence aux localités commerçantes et populeuses.

D'abord composée de sept échevins seulement, qui siègent sous la présidence de l'Amman, officier ou représentant du duc de Brabant, l'administration bientôt se modifie et se complique. Ces échevins, auxquels, pendant un certain temps, furent adjoints treize jurés, se choisissaient, sauf l'agréation du duc, des successeurs tous les ans. Le désir de maintenir une certaine égalité entre les familles composant l'élite de la bourgeoisie naissante, donna l'idée de subdiviser cette dernière en sept lignages ou familles factices, nommées dans la suite familles patriciennes, et dont on n'arrivait à faire partie qu'en prouvant sa descendance d'un ancien membre de l'une d'elles. L'élément principal de prospérité de la bourgeoisie étant le commerce et la grande industrie, elle constitua aussi une Gilde, dite la Gilde de la Draperie, au sein de laquelle les contestations étaient jugées par des doyens et des

conseillers spéciaux, ceux-ci appelés, en raison de leur nombre, les *huit*.

Au commencement du XIVe siècle, la magistrature communale est encore simple. L'échevinage, assisté d'un conseil; les doyens et les huit de la gilde : voilà tout ce qui la compose. Mais bientôt (1334), la nécessité de contrôler la perception des impôts et l'emploi de leur produit fait instituer un collège de receveurs ou maîtres des rentes (*rentmeesters*) ; puis les corps de métiers, la masse des artisans et des petits commerçants, réclament une part dans l'exercice du pouvoir communal et, en 1421, après des efforts tumultueux et sanglants, la révolution s'accomplit : un partage s'opère entre les patriciens ou membres des lignages et les plébéiens ou gens des métiers et pendant le XVe siècle, l'administration s'établit avec un incomparable développement.

Trois membres différents constituent le grand Conseil de la commune : magistrat, large conseil, doyen des métiers.

Le premier est formé des deux bourgmestres, des

sept échevins, des deux receveurs patriciens ou trésoriers, de quatre receveurs et de six conseillers plébéiens : en tout vingt et une personnes ; il administre avec le concours de l'Amman. S'il a quelque grande affaire à décider, il consulte, d'une part, le large conseil, c'est-à-dire la réunion de tous ceux qui, les années précédentes, ont siégé dans le magistrat et qui sont, en moyenne, au nombre de soixante ; de l'autre, les doyens, d'ordinaire au nombre de quatre, des cinquante-deux métiers. Ceux-ci ne résolvent rien d'important sans consulter leur arrière-conseil, c'est-à-dire, dans chaque métier, les anciens doyens et, dans chacune des quarante sections de la ville, celui qui y est préposé, ou le centenier (*hondersteman*).

En l'absence de cette publicité moderne, née de l'invention de l'imprimerie et de l'établissement des journaux, il existait donc au moyen-âge une publicité réelle, puisque, quand l'Administration avait à prendre une résolution importante, elle soumettait l'affaire à des centaines de personnes (cinq à six cents au moins) et ne décidait qu'après avoir recueilli leur

opinion. Et les magistrats patriciens, dans les séances des lignages, les doyens, dans les assemblées générales de leur métier, avaient encore à compter avec l'opinion ou les vœux de la majorité de la population.

Depuis le XVIe siècle, les édits des princes de la maison d'Autriche et d'Espagne ne cessèrent d'apporter des restrictions à ces institutions vigoureuses, qui ne conservaient plus, à l'époque de leur suppression, qu'un pâle reflet de l'esprit qui les avait animées.

A l'administration principale ressortissaient un grand nombre de corps secondaires, chargés de diriger ou de contrôler des services spéciaux, et qui se formèrent à différentes époques.

Au XIVe siècle, on institua des magistrats dits Pacificateurs (*Peysmaekers*), sorte de juges de paix, électifs et annuels, chargés de juger les rixes et les querelles, et des Maîtres des chaussées (*Cantzydemeesters*), ayant pour mission de veiller au pavage des rues, et pour lesquels on acheta des carrières et on assigna des revenus particuliers, qui furent supprimés en 1502. Au XVe siècle, on créa (1447) un contrôleur des

établissements charitables, bientôt remplacé par la Suprême charité (*de Generaele caritaet meesters:* le Conseil des hospices et secours de notre temps), et des Chefs-mambours ou Chefs-tuteurs (*Overmoemboirs*), qui contrôlaient la gestion des tuteurs des orphelins. Au XVIe siècle, le creusement du canal de Willebroeck et le développement que prit le commerce par eau provoquèrent la formation d'une administration spéciale dite du Canal (*van der Schipvaert*), composée d'un surintendant et de receveurs. En même temps, les situations difficiles dans lesquelles le pays se trouva rendirent indispensable la création d'un Conseil de guerre (*Krygsraet*), ayant dans ses attributions la réglementation et le contrôle du service militaire imposé, soit aux sections (*wycken*) de la garde bourgeoise, soit aux serments ou corps spéciaux : arbalétriers, archers, arquebusiers, escrimeurs.

Tous ces corps réclamaient le concours d'un nombreux personnel, dont l'importance ne le cédait sous aucun rapport à celui qu'on doit employer de nos jours.

Comme les magistrats participaient, par leurs

délégués, aux discussions qui s'ouvraient, soit aux États généraux, soit aux États de Brabant ou États provinciaux, et qu'ils avaient en outre à décider en qualité de juges des affaires difficiles, criminelles et civiles, ils comprirent la nécessité d'avoir toujours à leurs côtés un jurisconsulte capable, connaissant les trois langues, latine, française et flamande, et parfaitement au courant des affaires et des usages de l'Administration. D'où (en 1434), la résolution de nommer un *pensionnaire,* fonctionnaire qui compta souvent parmi les hommes éminents du pays et fut promu parfois aux plus hautes fonctions, tel De Paepe qui devint président du Conseil privé. La ville eut, de plus, dès le XIVe siècle, des clercs-jurés, dont le nombre fut, en 1435, fixé à six : trois secrétaires et trois adjoints ou greffiers.

C'était devant les échevins que se passaient les actes de toute nature : achats ou engagères des biens, baux, partages, constitutions de rentes ou de cens, contrats et déclarations de tout genre, dont le nombre devint si considérable, qu'il nécessita l'ouverture de trois

comptoirs ou bureaux différents, à chacun desquels furent préposés un secrétaire et un greffier.

Des officiaux, chargés de percevoir les impôts; des maîtres-ouvriers, qui souvent étaient de grands artistes : architectes, peintres, etc., préposés aux travaux de la cité; des experts, ayant pour mission de vérifier la qualité des étoffes ou des denrées; des tireurs-jurés, qui devaient être toujours prêts à servir militairement la commune, soit à l'intérieur pour réprimer les troubles, soit au dehors pour punir les attentats contre la personne ou les biens des bourgeois; enfin des canonniers, un médecin, un chirurgien, des musiciens, un carillonneur, un cuisinier même, contribuaient à l'exécution des ordres des magistrats communaux ou à relever l'éclat des fêtes publiques.

On entrevoit aisément le cercle immense d'obligations que la commune dut assumer pendant le cours des siècles. Dans le principe, la localité était modeste, la vie simple et austère, les préoccupations peu nombreuses et l'ancien droit, établi par les lois germaniques, suffisait, avec les décrets des rois francs,

pour décider quant aux débats qui s'élevaient entre habitants. Quand le commerce et l'industrie devinrent florissants, les institutions furent plus nombreuses et plus diverses, et les délits de tout genre se multiplièrent aussi. Un droit nouveau fut la conséquence d'une situation nouvelle.

La famille bourgeoise, riche surtout de son avoir mobilier, assura à la femme et à la fille une position plus avantageuse qu'elles ne l'avaient dans le monde féodal; les fils, de leur côté, furent placés sur un pied d'égalité complète. Tout le droit civil accepté dans la ville et sa banlieue se forma ainsi par l'usage et fut complété par des décisions magistrales, comme celle de l'année 1355, qui arrêta définitivement la législation locale en matière de successions. Des *loters* ou partageurs furent créés pour présider aux partages des patrimoines; des *meerers* ou bornoyeurs pour assister au placement des bornes constituant la limite légale des propriétés. Dès le XIVe siècle on ouvrit des registres où l'on transcrivit d'une manière méthodique les actes d'achat ou de vente et de constitution de

rentes, et telle fut la confiance inspirée par cette transcription qu'elle donna naissance à une formule encore usitée dans les actes : fournir à un acquéreur le *garrand de Bruxelles*, ce qui équivalait à lui assurer une possession tranquille, basée sur des conventions régulièrement transcrites aux registres publics, dans lesquels il était facile de vérifier l'origine des droits du propriétaire et leur étendue.

Le droit criminel fut également constitué par la volonté populaire.

Lorsque le duc Henri I[er] donna aux Bruxellois une *keure* ou loi criminelle (1229), il reconnut expressément qu'elle était de leur choix; ils en avaient donc, au préalable, discuté et accepté les prescriptions. La législation des Pacificateurs, datant de 1343 ; les coutumes pour les Chefs-tuteurs, décrétées le 19 juin 1445, et une foule d'autres statuts importants n'ont jamais reçu d'autre sanction que celle des magistrats de la commune; ils témoignent de la grande part que cette dernière prit à la formation de la science juridique.

Si, dans d'autres régions politiques, la violence et l'arbitraire étaient acceptés et tolérés, il n'en était pas de même dans la société bourgeoise. Tandis qu'ailleurs on n'obéissait qu'à la force, elle conseillait et recherchait par dessus tout la légalité et la modération. Les chartes demandées aux princes par la ville eurent surtout pour but de garantir la liberté personnelle des bourgeois. Ils n'étaient justiciables que de leurs échevins; s'ils n'étaient déclarés coupables d'un crime, on ne pouvait les détenir ou saisir leurs biens; l'Amman et ses serviteurs pouvaient seuls les arrêter; et on ne les pouvait incarcérer qu'à la *Vrunte* (ou Amigo) et à la Steenpoort, et les exécuter qu'en plein jour.

Leurs intérêts et leurs biens étaient entourés de la même sollicitude; il est aisé de s'en assurer en parcourant ce texte de la Coutume de Bruxelles, qui fut présenté, au commencement du XVII[e] siècle, aux archiducs Albert et Isabelle, texte dans lequel on retrouve une foule de sages dispositions, rappelant celles qui sont inscrites dans nos codes. Des prescriptions minutieuses furent arrêtées aussi pour régler la police des constructions

particulières, prescriptions qui continuent d'avoir force et vigueur lorsqu'il s'agit d'un point au sujet duquel nos lois restent muettes. Enfin, la commune, à l'imitation des curies romaines, s'était préoccupée aussi du sort des orphelins : de même que les enfants des curiales ou membres de la curie devenaient, après la mort de leurs parents, les pupilles de cette dernière, de même les enfants mineurs des bourgeois décédés étaient placés sous la protection de la cité ; c'était elle qui, par l'intermédiaire des Chefs-tuteurs, contrôlait la gestion de leurs biens.

Pas plus que l'enfant, le faible n'était oublié ; sous la présidence du premier bourgmestre, siégeait une commission particulière, la *Chambre du bourgmestre*, organisée ou plutôt réorganisée en 1585, et où l'on décidait, sommairement et sans frais, des causes de peu d'importance : dettes privilégiées, déguerpissements, dépenses de bouche, obligations liquides, actions en reddition de comptes, etc. C'était l'application, sous une forme légèrement modifiée, d'une mesure décrétée dès 1421, qui confiait aux deux bourgmestres, créés à

cette époque, le soin de décider toutes les causes en question, pourvu que la valeur de l'objet du litige ne dépassât pas une livre de gros.

Cette situation privilégiée de la bourgeoisie n'était pas le résultat du hasard. Elle avait été conquise par de nombreux services militaires ou pécuniaires rendus au pays et à ses souverains. Tout habitant du duché prenait les armes lorsque les frontières étaient menacées; tout habitant de la ville était astreint à s'armer au premier appel des magistrats. Lorsqu'on sonnait la cloche d'alarme, lorsqu'on arborait solennellement l'étendard ducal, chacun allait prendre sa place de combat: les patriciens ou membres des lignages dans la cavalerie, les plébéiens ou gens des métiers dans l'infanterie. Les milices communales, c'est-à-dire les contingents fournis par les villes, constituaient la principale force des armées de nos ducs; elles combattirent à Steppes, à Woeringen, à Scheut, à Bastweiler, etc., et partagèrent la bonne et la mauvaise fortune de nos princes.

Il suffira de citer un exemple pour prouver combien

l'obligation du service était générale. En 1398, quarante mille Brabançons ayant envahi la Gueldre et le pays de Juliers, quatre des échevins de Bruxelles étaient à l'armée lorsqu'arriva la Saint-Jean, époque du renouvellement du magistrat. Dans le nombre des bourgeois choisis pour former la nouvelle administration, six accompagnaient aussi l'expédition; le septième en rang prêta seul le serment exigé, partit ensuite pour aller recevoir celui de ses collègues et la ville fut, durant une période, sans autres magistrats que les receveurs.

Lorsque des forces moins considérables étaient nécessaires, la commune fournissait seulement un nombre plus ou moins grand de *schutters* ou tireurs à gages. Il n'y eut d'abord qu'une seule gilde (ou serment), celle de l'Arbalète ou de Notre-Dame, qui devait toujours compter soixante tireurs jurés. Plus tard, cette gilde se dédoubla et la seconde gilde de l'arbalète adopta saint Georges pour patron. Puis naquirent, en 1422, la gilde de l'arc ou de Saint-Sébastien; en 1476, celle de l'arquebuse ou de Saint-Christophe; en 1480,

celle des escrimeurs ou de Saint-Michel. Mais si chacune avait son arme favorite, qu'elle s'exerçait à manier, toutes adoptèrent de plus, au XVIe siècle, l'usage du mousquet.

Outre les quarante sections de la garde bourgeoise et les cinq serments, la ville avait, dès 1379, son artillerie et ses artilleurs. La propriété des anciens remparts lui avait été abandonnée par le duc Jean Ier; elle en fit construire, de 1357 à 1379, de nouveaux, plus étendus. Chaque porte de la ville fut munie d'un bâtiment considérable, dans le genre de l'ancienne porte de Hal, actuellement convertie en musée.

Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, la ville seule entretint les remparts, les augmenta à mesure que l'art de défendre les places prit de nouveaux développements ; et la bourgeoisie concourut, par des détachements armés, aux mouvements militaires. Mais, plus tard, la défense du pays et des forteresses rentra exclusivement dans les attributions du Gouvernement ; la bourgeoisie armée ne fut plus employée qu'à maintenir

l'ordre intérieur de la ville et les canons de la cité aux fêtes et réjouissances publiques.

Il faudrait un volume pour énumérer toutes les modifications que les communes introduisirent dans l'administration financière.

Si le contrôle de la gestion des revenus du souverain était réservé à la Chambre des comptes, composée de fonctionnaires peu nombreux choisis par le souverain et nommés à vie, le contrôle du produit et de l'emploi des finances de la commune était exercé, surtout au moyen-âge, par un grand nombre de personnes. Chaque fois qu'il fallait établir une nouvelle taxe, il se produisait des demandes d'explication; chaque fois qu'il fallait faire face à de nouvelles dépenses, on créait, on décrétait un nouvel impôt, dont le produit servait de plus à créer les rentes que l'on constituait, et, quand la chose était possible, à les rembourser.

Les magistrats communaux durent s'habituer à mettre les ressources des villes en rapport avec les charges multiples auxquelles il fallait pourvoir. Payer

au souverain les droits qui lui revenaient, contribuer dans les aides et subsides votés par les Etats, rétribuer le personnel, faire exécuter de grands travaux publics, n'était pas chose facile. On y parvenait en établissant des taxes, levées pour la plupart, soit sur les objets de consommation : blé, bière, vin, viande, poisson, etc.; soit sur les objets manufacturés en ville ou importés. On pourvoyait au déficit au moyen d'emprunts, c'est-à-dire de constitutions de rentes, les unes viagères, les autres héréditaires; la baisse qui se manifesta dans le taux ordinaire de l'intérêt, taux qui, après avoir été de 10 p. c., descendit à 4 et même à 3 1/2, prouva l'accroissement de la richesse publique et l'établissement d'un crédit solide, résultant d'une gestion loyale.

L'augmentation de ce que l'on peut appeler le budget local montre à quel point les besoins croissaient. Les dépenses de la Ville s'élevèrent : en 1491, à 50,000 florins; en 1596, à 203,000 florins; en 1696, à 479,000 florins; en 1764, à 678,000 florins. Sa dette suivit la même progression et atteignait, en 1775,

le chiffre de 6,506,000 florins en capital et 225,000 florins en intérêts.

En dehors de la part prise par la Ville aux dépenses générales, c'était surtout le service des travaux publics qui l'obérait. Il ne pouvait être question de négliger la voirie dans une ville où la circulation était énorme, où des chariots arrivaient constamment, soit pour amener la récolte des campagnes environnantes, soit pour transporter ou emporter matériaux et marchandises. Un des premiers objets auxquels il fallut pourvoir fut le pavage des rues et des places publiques et l'entretien des ponts jetés sur les cours d'eau. Ce travail se fit, non seulement pour l'intérieur, mais au dehors jusqu'aux extrémités de la banlieue : à Anderlecht, jusqu'au delà de Veeweyde, sur le chemin de Mons ; à Molenbeek, jusqu'aux Quatre-Vents, sur le chemin de Gand ; à Laeken, jusqu'au sommet de la Montagne du Tonnerre, sur le chemin de Meysse ; à Ixelles, jusqu'au ruisseau, sur le chemin de Boendael, etc. Tout cela était accompli dès le XVe siècle. Plus tard, ce fut encore aux frais de la ville de Bruxelles

que s'ouvrirent : en 1764-1765, la chaussée allant du bois de Soignes à Wavre et, en 1768-1769, celle de Boom à Anvers.

La nature avait doté Bruxelles d'une rivière peu importante, mais navigable cependant, en aval de la ville. On ne se contenta pas longtemps de cette voie de navigation, lente et dispendieuse, et, dès le xve siècle, surgit un double projet. On voulut à la fois mettre Bruxelles en communication avec le Rupel par une voie navigable, soit la Senne canalisée, soit un canal nouveau, et entreprendre un travail analogue jusqu'aux frontières du Hainaut, à Hal. Après avoir renversé de nombreux obstacles, on réussit enfin à inaugurer, en 1561, le canal de Willebroeck, œuvre remarquable pour l'époque. Mais en vain renouvela-t-on les tentatives pour aboutir à atteindre la Sambre, comme on avait abouti au Rupel; il était réservé au gouvernement du roi Guillaume Ier d'entreprendre le canal de Charleroi, dont l'achèvement suivit de près la révolution de 1830.

Il ne suffisait pas d'établir et d'entretenir la voie

publique, d'augmenter le nombre des rues, de créer des quartiers nouveaux, il fallait y faire régner la propreté. Ce service, confié à un fonctionnaire dit le Maire des boues (*moddermeyer*), fut longtemps onéreux, parce que l'on manquait de moyens de transport pour les immondices. Ces derniers s'accumulaient dans un endroit que l'on prit l'habitude d'appeler en flamand, on ne sait pourquoi, *Bruyt*, mot qui signifie aussi *fiancée*. D'où la rue de ce nom, dans laquelle fut le premier dépôt des boues, transféré au XVIe siècle près du canal de Willebroeck. Au XVIIe s., au moyen de ce canal, les immondices se transportèrent à peu de frais dans les Flandres, et le service des boues, donné en ferme, ne rapportait pas moins de 11,000 florins, en 1764. La ville n'en avait pas conservé l'exploitation sans peine : les agents du domaine, sans tenir compte des essais tentés et des dépenses improductives effectuées pendant longtemps, la revendiquèrent au XVIIe siècle, mais leurs prétentions, plusieurs fois renouvelées, n'aboutirent pas.

Le sol de Bruxelles présentait autrefois, découpant

le versant occidental de la colline dite de Coudenberg, à l'est de la Senne, plusieurs grands ravins, dans lesquels émergaient des sources bientôt utilisées pour l'alimentation des habitants et dont l'abondance valut de bonne heure à la ville une spéciale renommée. Mais, dans le principe, leurs eaux stagnaient sur le sol ou s'écoulaient le long de la hauteur, en se chargeant de matières abandonnées sur la voie publique. De là naquit un double service : celui des égouts et celui des fontaines.

Les égouts furent d'abord à ciel ouvert et occupaient, tantôt le milieu de la voie publique, tantôt la ligne de séparation d'héritages et de jardins. Mais insensiblement on les voûta et l'on autorisa les particuliers à y déverser, au moyen d'embranchements, les eaux ménagères de leurs habitations. A la fin du siècle dernier, il existait tout un réseau d'aqueducs souterrains destinés à ce double usage et, dans les parties peu habitées, en particulier vers la porte de Flandre, on voyait encore des fossés remplis d'eau, qui n'ont totalement disparu que par suite de l'énorme extension prise

par les bâtisses dès 1815 et surtout depuis 1830.

Quant aux fontaines, elles furent d'abord alimentées par des sources que la Ville se réserva ou acquit à prix d'argent. Ces fontaines, établies pour la plupart sur des places publiques ou dans des carrefours, contribuaient à l'embellissement de la cité. On en élevait une très belle sur la Grand'Place dès l'année 1302; mais, il y a une trentaine d'années, on en a fait disparaître plusieurs, et l'on n'a conservé que celle du Manneken-Pis, dont la renommée est européenne, celle du Cracheur et celle du Grand-Sablon. L'Hôtel-de-Ville eut aussi, dans l'origine, des fontaines jaillissantes et, circonstance à noter, mais au sujet de laquelle plusieurs témoignages rendent le doute impossible, ces fontaines ornaient autrefois les parties supérieures de l'édifice non moins que les parties inférieures.

La commune n'accordait jadis des concessions d'eau que par exception. C'était une grande faveur que d'en obtenir une, probablement parce que l'eau recueillie aux frais et par les soins de la commune était considérée comme destinée surtout au public, et de préfé-

rence à ceux qui n'avaient pas les moyens d'avoir un puits particulier. L'acquisition des sources dites de Saint-Gilles, en 1661, eut pour principal objet d'alimenter la fontaine du Grand-Sablon, de même que l'établissement de la machine hydraulique de Saint-Josse-ten-Noode, en 1601, avait uniquement pour but de fournir de l'eau à l'ancien palais de nos souverains, devenu, depuis le départ de Philippe II pour l'Espagne, le séjour des gouverneurs-généraux de nos provinces. On ne songeait pas alors à une distribution d'eau s'étendant à toute la ville ou à tout un quartier.

Au XVIIIe siècle on compléta l'amélioration de la voie publique en établissant, d'une manière définitive, l'éclairage ; tentée d'abord à plusieurs reprises, en 1678, en 1703, cette innovation devint définitive en 1772.

L'année suivante, on plaçait au coin des places et des rues leurs noms en français et en flamand.

La police de l'industrie était entre les mains de la commune, par suite de l'action que cette dernière exerçait sur les corporations civiles de toute espèce.

C'est la commune aussi qui créa les corps de métiers, les serments ou gildes armées, les chambres de rhétorique ou corps littéraires; c'est elle qui leur donna leurs règlements et modifia à mainte reprise leur organisation. Tantôt elle défendait le travail local contre les fraudes et les altérations, par des dispositions souvent minutieuses, tantôt elle l'encourageait par des exemptions d'impôt ou d'autres faveurs.

La police, dans la véritable acception de ce mot, la police des personnes, ou le maintien de l'ordre, était l'une des attributions du pouvoir suprême; le prince la confiait à un officier portant à Bruxelles le nom d'Amman. Ce fonctionnaire, qui assistait aussi aux séances des magistrats communaux et y présidait, avait à sa disposition des valets ou sergents, chargés de l'exécution de ses ordres et dont le nombre fut successivement porté de six à vingt-deux. Mais leur action eût été médiocrement efficace si la commune ne leur avait adjoint des *handuyten*, veilleurs de nuit, placés sur les tours principales; enfin des *vinders* ou surveillants des denrées, des peseurs, mesureurs,

et experts, contrôlant les transactions de tous genres et les marchés.

La piété et la charité avaient ouvert, à côté des églises, des asiles aux voyageurs pauvres, aux infirmes et aux malades ; la commune compléta ces institutions chaque fois que les circonstances l'exigèrent. Ainsi, au XIIe siècle, lorsque le fléau de la lèpre se répandit sur l'Europe, les villes élevèrent des léproseries, retraites écartées où les malheureux atteints de l'épidémie étaient logés et traités. Et si grande fut alors l'expansion de la charité en Belgique que beaucoup de nos plus riches hôpitaux : l'hôpital Saint-Pierre, de Bruxelles ; *het Rijk gasthuys*, de Gand, etc., ne furent dans le principe que des léproseries. Si parfois on les convertit en couvents, c'est que la lèpre avait disparu ; le caractère hospitalier de l'asile fut alors complètement absorbé au profit de l'élément religieux, gardien privilégié d'une institution qui avait perdu sa destination première.

Lorsque, plus tard, d'autres maladies firent leur apparition, on prescrivit différentes mesures de salu-

brité : fermeture des habitations infectées, purification de l'air au moyen de grands feux, etc. Des infirmeries temporaires furent établies (*Pesthuyskens* ou *Maisons des pestiférés*), et l'on créa des fonctionnaires (*Pestmeesters* ou *Maîtres de la peste*), qui contrôlaient l'exécution des ordres spéciaux donnés par l'autorité. Des médecins et des chirurgiens étaient appelés à traiter les malades, des religieux et des religieuses à leur donner des soins spirituels ou matériels. La dernière épidémie qui décima Bruxelles, sous l'ancien régime, et sévit de 1667 à 1669, enleva plus de 4,000 personnes.

On avait depuis longtemps compris la nécessité d'avoir à la disposition du public un homme de l'art, en état de donner au magistrat des conseils et de soigner les malades. Dès 1339, la commune eut un médecin et un chirurgien salariés par elle, nommés par les échevins, et qui devait, au besoin, traiter gratuitement les pauvres. Plus tard, la place de médecin fut abolie, tandis que celle de chirurgien subsista ; le titulaire de celle-ci soignait les blessés transportés à l'hôpital. Un collège de médecine,

chargé de surveiller les personnes exerçant l'art de guérir, fut organisé par une ordonnance municipale en date du 12 novembre 1649, et, par ses soins, parut, peu après, une *Pharmacopée bruxelloise*, rédigée et publiée en latin, puis traduite et publiée en flamand.

Aucune institution spéciale n'était jadis ouverte aux déments et aux enfants trouvés et abandonnés. Dès le XVe siècle on se préoccupa de ceux-ci, qui constituaient, à la fin du XVIIIe siècle, une charge très lourde et coûtaient à l'Administration, vers 1775, plus de 50,000 florins par an. Pour les insensés ou les fous, on ouvrit, en 1590, rue de Laeken, une maison où ils n'étaient admis qu'en vertu d'un ordre du magistrat; les déments aisés y étaient entretenus aux frais de leur famille, les indigents aux dépens de la commune. Cette maison a subsisté jusqu'en 1803, époque à laquelle on adopta le système d'envoyer les insensés à Gheel, en Campine, où ils sont logés, à l'intervention du Conseil des hospices, chez les habitants.

Le vagabondage attira aussi l'attention de l'Administration et des refuges furent organisés, où les

nécessiteux étaient reçus et occupés ; d'abord, au temps de l'Infante Isabelle, grâce à la loterie, puis, à l'époque de l'archiduchesse Marie-Elisabeth, à l'aide des libéralités de cette princesse. Ces essais avortèrent sans avoir produit les résultats qu'on en espérait.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce qui se fit autrefois relativement à l'instruction publique et aux lettres. Toutefois ces branches des services publics étaient placées plutôt sous le contrôle du clergé, qui revendiquait la surveillance des écoles et la faisait exercer par un membre du chapitre de Sainte-Gudule, qualifié d'écolâtre, et sous celui du pouvoir central, qui exerçait une censure sévère sur les ouvrages imprimés. Cependant, dès le XIVe siècle, la commune réclama l'augmentation du nombre des écoles, soutint ou subventionna les collèges, contribua à la fondation d'une école de dessin ou académie, et fit ouvrir, dès 1761, des leçons publiques d'anatomie.

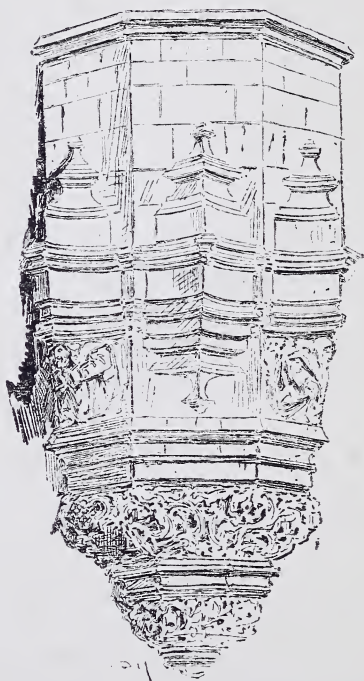
Dans le domaine des arts, c'est à elle que l'architecture dut, pour une large part, ses tranformations progressives. Ce ne fut pas la bourgeoisie qui éleva la

première enceinte, dont il existe encore de nombreux débris, mais on lui dut la seconde, à laquelle appartenait la Porte de Hal. La population a largement aidé à l'érection des édifices religieux et, en particulier, de l'église Sainte-Gudule, dont la construction, déjà commencée en 1226, n'était pas achevée (pour ce qui concerne les parties purement ogivales) vers 1465. Enfin, elle prouva l'originalité et la variété de ses goûts en entourant la Grand'Place de ces constructions qui en font un ensemble sans égal en Europe et se donna un admirable lieu de réunion en bâtissant l'Hôtel de Ville. Jean Van Ruysbroeck, le plus grand maître de l'école bruxelloise d'architecture en orna l'extérieur d'une tour inimitable. Son compatriote et contemporain, Roger Vander Weyden, peintre de talent, peignit, pour la décoration intérieure, ces tableaux restés célèbres qui furent en quelque sorte un premier essai de galerie ou de musée, pris comme exemple par les magistrats de Louvain, vers 1470, lorsqu'ils commandèrent à Thierri Bouts quatre vastes compositions pour la maison communale de cette ville.

Comme on le voit, la commune n'a négligé aucune des grandes manifestations de la pensée humaine et, sous tous les rapports, elle a concouru au développement des idées, de même qu'elle a contribué à l'amélioration de la vie matérielle. Dans les pays où, comme en Belgique, on lui a laissé une certaine latitude, elle a développé de plus, chez les particuliers, la spontanéité et l'esprit d'initiative.

Grâce à sa situation dans une contrée fertile et son titre de capitale des Pays-Bas, Bruxelles a connu de longs jours de prospérité. Les étrangers la choisissaient volontiers pour résidence, et plusieurs branches d'industrie, notamment la draperie, la fabrication des armes, celle des tapisseries historiées, l'industrie dentellière, lui donnèrent un vif éclat. Très animée pendant les règnes de Philippe de Bourgogne et de Charles-Quint, elle le fut encore à l'époque d'Albert et d'Isabelle et pendant le règne de Marie-Thérèse. Sa population atteignait alors 80,000 habitants, son commerce était considérable, l'activité industrielle, qui avait été languissante, se ranimait, et l'on citait

Bruxelles comme un séjour des plus agréables. Cette période heureuse fut interrompue par la révolution brabançonne et les guerres de la fin du XVIIIe siècle.



II

L'Époque actuelle.



La conquête du pays par les Français, en 1794, fut suivie de l'abolition de l'ancien régime, de la suppression des ordres, des privilèges, des communautés de toute espèce, des institutions et des coutumes locales. Il n'y eut plus — et cette innovation a été maintenue depuis d'une manière presque absolue — qu'une catégorie de citoyens, investis des mêmes droits, astreints aux mêmes devoirs, régis par la même législation. De même les localités furent

placées sur un seul rang : la plus humble commune devint, sous le rapport des prérogatives, l'égale des plus grandes villes. Ainsi qu'en France, l'esprit d'égalité passa dans les mœurs.

Il est vrai que le droit à l'électorat et le droit d'éligibilité aux fonctions publiques ont été parfois restreints; que, sous le gouvernement hollandais, on reconstitua un ordre équestre, un ordre des villes, un ordre des campagnes : faible tentative pour ressusciter un passé qui avait bien disparu. Quoi qu'il en soit, ces distinctions n'existent plus. Il n'y a plus de catégories ou d'individualités privilégiées, les fonctions et les emplois sont ouverts à tous, les privilèges sont supprimés, la loi s'applique partout et à tous de la même manière. Toutes les communes ont à leur tête un bourgmestre, des échevins, un conseil communal. Le bourgmestre et les échevins, formant le collège échevinal, administrent, avec l'assistance d'un secrétaire.

Une foule d'institutions ont changé de nature ou cessé d'exister. La législation n'étant plus locale ou personnelle, il n'y a plus de tribunaux particuliers ;

l'administration de la justice à tous les degrés forme un vaste ensemble, rayonnant sur la nation entière. L'armée ne se compose plus de régiments recrutés, s'appuyant sur les milices féodales et communales, mais de miliciens venant de tous les points du pays. A côté d'elle, est établie, pour le maintien de l'ordre public, une garde civique soumise partout aux mêmes lois, aux mêmes règlements, mais n'existant en réalité que dans les centres de population assez considérables pour que son intervention doive y être parfois requise et que sa présence y puisse être efficace.

Les impôts, votés par les deux Chambres, formées de délégués élus de manière semblable, dans les différentes parties du pays, sont partout perçus sur les mêmes bases. Les travaux publics, cessant d'être exclusivement l'objet des préoccupations des provinces et des communes, s'exécutent aux frais du trésor public. L'action des communes restreinte dans des limites plus étroites qu'autrefois, devient cependant d'autre part, plus énergique et plus importante, par suite de l'accroissement de la population, des idées plus com-

plexes que l'on se fait de la vie sociale et des grandes inventions qui améliorent nos conditions d'existence.

Tels qu'ils ont été peu à peu organisés, les services de l'Administration ne sont pas tous de nature à participer à une Exposition dans le genre de celle de Bruxelles. Il est certain que les registres de la caisse communale, ceux du secrétariat, les dossiers de la division des finances, de la police générale, du contentieux et de la milice n'offrent rien de particulier et ne sont pas de nature à attirer les regards de la foule. Il n'en est pas de même d'autres services, qui peuvent frapper les yeux, soit par les objets qui s'y rapportent, soit par les plans dont ils se servent, soit par la manière dont ils sont organisés.

C'est ainsi que les Archives, à côté de registres ou de dossiers dont l'exhibition serait fastidieuse, possèdent des documents de nature à intéresser. C'est ainsi encore que le service des travaux publics, à côté de plans retraçant le développement considérable de la ville ou la construction d'édifices nouveaux, présente des fragments curieux de l'art ancien, mis au jour,

étudiés et renouvelés, à l'occasion des travaux de restauration, fragments précieux pour la connaissance des différents styles qui dominèrent en Belgique pendant le moyen-âge. L'abside de l'église de Notre-Dame de la Chapelle a fourni des sculptures du plus haut intérêt, appartenant à l'architecture romane ou à la transition romano-ogivale; l'Hôtel de Ville étale de belles moulures rayonnantes et flamboyantes, et la Maison du Roi montre ces détails très fleuris, où le gothique du XVIe siècle tend à se rapprocher de l'art de la Renaissance.

Un coup d'œil jeté sur un plan moderne de Bruxelles suffit pour faire apprécier le développement qu'y ont pris les édifices publics. Devenue la capitale d'un Etat indépendant et la résidence d'une dynastie, l'ancienne cité brabançonne a vu, en soixante années, se quadrupler la population de l'agglomération dont elle est le centre; ses anciens faubourgs, jadis villages peu considérables, pour la plupart, sont devenus autant de villes, qui, sans faire partie de la cité même, en rehaussent sensiblement l'importance.

Dans tous les quartiers, des rues nouvelles furent ouvertes, élargies, rectifiées ; l'air et la lumière répandus à profusion dans les quartiers les plus isolés et les plus dédaignés. De magnifiques promenades, enfin, ont été créées. Les anciens remparts, qui formaient une vraie barrière entre la ville et sa banlieue, ont disparu pour faire place à une large ligne de boulevards plantés d'arbres et bordés, sur tout leur parcours tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, d'habitations élégantes. Un mur, construit dans un fossé peu profond et destiné à empêcher la fraude des taxes municipales ou octrois, établissait une ligne de démarcation entre Bruxelles et les communes limitrophes ; à la suite de la loi décrétant l'abolition des octrois, il fut abattu et, actuellement, il n'existe plus entre les différentes parties de l'agglomération, de séparation apparente. Elles se confondent et s'enchevêtrent sans qu'on puisse les distinguer les unes des autres.

La construction des boulevards (1810-1840) était à peine terminée que surgit le projet de relier, par une grande avenue, la ville au bois de Soignes et particu-

lièrement à ce qu'on appelait, à cause de la proximité de l'ancienne abbaye de ce nom (actuellement l'Ecole militaire et l'établissement cartographique), le bois de la Cambre. Ce nouveau travail fut accompli en quelques années et une partie du bois de Soignes, dont le Gouvernement céda la jouissance à la Ville, fut transformée en un parc splendide, orné de pelouses et d'allées, où l'on a creusé un vaste étang, dont une île occupe le milieu. Les anciennes promenades ne répondaient plus guère à la beauté ou à l'importance de la capitale : l'Allée Verte, plantée le long du canal, entre les boulevards et le pont dit de Laeken, a perdu son ancien aspect, est tout à fait délaissée ; le Parc, du reste superbe et situé au milieu du plus beau quartier, n'est pas de dimension suffisante pour servir de lieu de délassement à une population qui dépasse un demi-million d'âmes. Mais divers squares et jardins importants ont été créés par contre, au plus grand profit de la santé publique, qui ne sont pas la moins remarquable parure de la cité.

La commune ne doit pas seulement entretenir et

améliorer la voirie, il lui appartient aussi d'y maintenir l'ordre. Les lois nouvelles lui en ont confié la police, qui a pour chef le bourgmestre, et se compose de toute une organisation d'agents spéciaux : commissaires de police, commissaires-adjoints, inspecteurs, agents, répartis en sept divisions, comprenant les douze sections territoriales de la ville. Un second corps, celui des sapeurs-pompiers, ayant pour mission spéciale d'éteindre les incendies, doit son origine à une garde municipale instituée en 1784, mais qui ne subsista qu'une dizaine d'années; formé sur d'autres bases, en l'an VI de la République, et plusieurs fois réorganisé, il occupe aujourd'hui une caserne bâtie, rue Blaes, à son usage. S'il est vrai qu'on s'attache à en augmenter et améliorer le matériel en proportion des nécessités du service et des progrès réalisés par la science, il faut proclamer aussi que son personnel s'est montré, dans toutes les circonstances, avec un irréprochable dévouement, à la hauteur de ses devoirs.

Quoique nos aïeux se soient souvent préoccupés des questions de salubrité, ils n'y avaient pas, on doit le

reconnaître, apporté toute l'attention que justement elles réclament, et ce n'est que de nos jours que l'on suit pas à pas, avec une attention soutenue, l'état de la population, sous le rapport des variations et de la situation hygiéniques. La formation d'une Commission locale de salubrité, la défense d'habiter des maisons insalubres ou menaçant ruine, la création d'un bureau spécial chargé de provoquer des mesures de surveillance, témoignent de l'importance que ces questions ont prise à l'heure présente. Enfin on a organisé un service spécial d'hygiène, et les résultats obtenus en quelques années grâce à lui, attestent que les efforts tentés jusqu'aujourd'hui ont été des plus fructueux pour l'état sanitaire de la population.

On s'était plaint autrefois que la Senne, au lieu de contribuer à assainir la ville, y répandait des miasmes dangereux. Mais grande était la difficulté de neutraliser cette influence fâcheuse. Impossible en effet de rejeter la rivière au dehors, parce qu'il aurait fallu, dans ce cas, construire des ouvrages dispendieux, difficiles et compliqués, pour faire passer les eaux de la Senne sous

le canal. On s'arrêta à l'idée de rectifier la rivière et de la remplacer par un immense boulevard. Celui-ci traverserait toute la ville du sud au nord, et recouvrirait, non seulement les eaux de la Senne, mais deux grands égouts latéraux, qui recevraient le déversement de tous les égouts de la ville et le reporteraient au loin, hors de Bruxelles. Il a fallu, pour mener à bonne fin ce gigantesque projet, exproprier un millier d'habitations et bouleverser tout le centre de la cité ; mais ces travaux, achevés en 1870, transformèrent toute une partie de Bruxelles et exercèrent l'influence la plus favorable sur la salubrité publique.

La population n'a plus actuellement à souffrir des émanations de la rivière, qui, en été, était parfois presque à sec et ne charriait alors qu'une eau chargée de matières organiques de toute nature, et l'on a pu supprimer totalement l'ancien dépôt de la ferme des boues qui sont aujourd'hui directement embarquées et vendues, ou transportées à Heembeek, sur la rive orientale du canal, endroit écarté et inhabité. Il n'y a plus, à proximité de la ville, qu'un bassin pour les

bateaux et des locaux pour le directeur et le matériel. Le service de la voirie entretient en ville une propreté rigoureuse, à laquelle contribuent des arrosages fréquents, opérés grâce à une importante distribution d'eau.

Celle-ci, qui n'arrivait jadis du dehors qu'en médiocre abondance, a été amenée des sources de Braine-l'Alleud et du Bois de Soignes. Conduite dans des aqueducs jusqu'aux réservoirs d'Ixelles et d'Etterbeek, elle se répand aujourd'hui dans toute l'agglomération. Elle alimente les habitations et les fontaines publiques ; lave les égouts ; arrose les promenades, et contribue à assainir la ville et à y répandre en été, une fraîcheur utile.

Enfin, des installations maritimes étendues et largement outillées sont décrétées et bientôt le commerce bruxellois, prenant un essor nouveau, aura à sa disposition un des ports intérieurs les plus importants, qui lui permettra de développer son trafic et d'étendre considérablement ses diverses branches d'activité.

L'admirable invention de l'éclairage par le gaz, qui

fut appliquée à Bruxelles plus tôt que dans toute autre ville du continent (1818), resta longtemps entre les mains de sociétés particulières. Le Conseil communal décida depuis que la ville exploiterait elle-même l'éclairage. Une vaste usine à gaz fut construite à Laeken, entre le canal de Willebroeck et le chemin de fer de Bruxelles à Malines; le réseau des conduites fut renouvelé, un personnel organisé, un service entier créé rapidement. Et déjà ce service si important en voit naître un autre, qui lui fait dès à présent concurrence appréciable : celui de l'éclairage électrique, que l'Etat a le premier utilisé sur la place des Nations ou place Rogier, devant la station du Nord, et qui est actuellement utilisé pour la Grand'Place, le Parc, nos théâtres, et nos principaux hôtels, cafés et magasins, grâce à l'installation de trois usines productrices.

Le négoce s'opérait jadis, de préférence, dans des locaux et en des endroits spécialement destinés à cet usage. Dans chaque ville il a existé des halles aux draps et au pain; des halles à la viande ou boucheries; des halles ou marchés au poisson, etc. Comme on le

constate encore aujourd'hui chez les nations sauvages, le marché, qui devient une halle quand il est couvert, inspire plus de sécurité au vendeur et offre plus de facilité pour l'acheteur. Le brigandage et le désordre y sont facilement réprimés, la concurrence y est plus grande, et chacun peut mieux y satisfaire ses besoins ou ses goûts.

Mais à mesure que la civilisation se développe et que les habitudes de luxe et de confort s'introduisent dans les mœurs, le commerce s'éparpille dans les différents quartiers de la cité, la marchandise va se mettre à la portée du consommateur, le magasin se substitue au marché, le bazar même se popularise et, au lieu d'un important bazar central, on voit les établissements de ce genre se multiplier, tantôt organisés sur une vaste échelle, tantôt affectés seulement à la vente d'objets peu coûteux.

Qui ne se rappelle le temps où, dans Bruxelles, une grande partie de la voie publique était, au centre de la ville, obstruée par les échoppes des marchandes de légumes : écueil déplaisant pour la circulation des

voitures et des piétons. Cet état de choses est complètement modifié, bien que le marché matinal (*vroegmarkt*), se tienne encore sur la Grand'Place, et que la vente en plein air reste permise sur quelques autres encore. Des locaux abrités ont été construits. En 1847, le beau marché couvert, dit de la Madeleine, à cause de la proximité de la rue de ce nom, fut établi pour la vente des légumes et des fleurs. En 1871, un vaste édifice a été destiné au même usage, sous le nom de Halles centrales et, depuis 1877, on a organisé des ventes à la criée, impérieusement réclamées par les besoins énormes de la consommation. Un nouveau marché au beurre et aux œufs, place Saint-Géry, a remplacé, en 1881, l'ancien marché dit des Récollets, où les vendeurs n'étaient pas protégés contre les intempéries du temps, et où les acheteurs ne pouvaient circuler qu'à peine.

Les boucheries devenaient insuffisantes. Il fallut d'abord en augmenter le nombre, puis, à partir de 1847, permettre la vente de la viande à domicile. Ces boucheries particulières, parfaitement aménagées, et

tenues avec une propreté scrupuleuse ont constitué une heureuse innovation. Vers la même époque, l'abatage du bétail, qui s'opérait en plein air, au cœur de la cité, a été relégué dans un terrain isolé, à l'extrémité de la ville, où l'on a construit un abattoir, achevé en 1842, et où se tient aussi le marché au bétail. Enfin, le marché au poisson, spacieux et aéré, édifié en 1826, ayant dû disparaître par suite des travaux de voûtement de la Senne, a été transféré, en 1883, sur une partie de l'emplacement d'un des bassins du canal.

On ne s'est pas contenté d'améliorer les voies publiques, de les garnir d'égouts, de les éclairer, de les débarrasser, autant que possible, de ce qui les encombrait, d'y faire établir de larges trottoirs, de s'attacher à faire disparaître les entrées de caves en saillie, qui constituent souvent un grave danger; on a créé pour le public bien d'autres facilités encore.

Des horloges électriques, reliées à celle de l'Hôtel de Ville, annoncent sur une foule de points l'heure exacte; des bornes spéciales en fonte bronzée, établies

par le Gouvernement, reçoivent les correspondances affranchies, que les facteurs transportent à l'Hôtel des postes; des services d'omnibus, appartenant à des compagnies particulières, suppléent à l'insuffisance des voitures de place, et, moins coûteux, transportent chaque jour des milliers de personnes dans différentes directions, soit par la traction de chevaux, soit à l'aide de la vapeur ou de l'électricité. Il y a loin de ces services multiples et actifs, à la fois utiles et rémunérateurs, aux essais timides des siècles passés : à ces messagers (*boden*), piétons ou cavaliers, que les villes chargaient au moyen-âge de porter les lettres et les paquets d'une localité à l'autre, et au service des postes organisé plus tard par nos princes et donné en privilège aux seigneurs de la Tour-Taxis; à ces chariots, remplacés depuis par des voitures dites *diligences*, qui cheminaient péniblement en cahotant les voyageurs. Aujourd'hui le chemin de fer, le télégraphe, le téléphone font circuler avec quelle rapidité merveilleuse le voyageur, la marchandise, la pensée, la parole même, et toutes ces facilités donnent aux voies de communi-

cation une importance que l'on n'aurait guère entrevue jadis.

Dans le domaine de l'assistance publique, une transformation s'est opérée. Aux établissements qui existaient autrefois et dont les installations étaient en général insuffisantes, on a substitué de vastes locaux, construits avec soin, parfaitement disposés et aérés. L'ancien hôpital Saint-Jean, où, parfois, il fallait placer plusieurs malades dans le même lit, a disparu et un nouvel hôpital s'est élevé en face du Jardin Botanique. L'antique léproserie de Saint-Pierre, rendue par Joseph II à sa destination primitive d'hôpital, a été peu à peu reconstruite et considérablement agrandie. Les nombreux hospices pour vieillards ont été fermés pour faire place aux hospices dits de l'Infirmerie et des Alexiens. L'hospice Pachéco, dont l'hôpital Saint-Jean occupe l'emplacement ancien, l'orphelinat de jeunes filles, le Mont-de-Piété ont été réédifiés sur d'autres points de la ville.

Sans parler des établissements particuliers qui n'acceptent pas le contrôle de l'Administration com-

munale et du Conseil des hospices, l'initiative privée a ouvert et soutient trois refuges : hospices de Sainte-Gertrude, des Ursulines, des Aveugles. Enfin, grâce à la générosité de feu le comte Roger Helman de Grimberghe, le Conseil des hospices a pu faire construire, en 1884, pour les enfants souffreteux, au milieu des dunes de Middelkerke près d'Ostende, à proximité de la mer, un asile dont le séjour influera favorablement sur leur constitution.

Ces améliorations ne sont pas les seules que l'on ait tentées en faveur de la classe indigente. On ne consacre plus exclusivement les ressources de la Bienfaisance à des distributions d'argent, de vêtements, d'objets divers : on a créé un certain nombre de pensions qu'on accorde à des personnes âgées qui peuvent rester chez elles ou dans leur famille. Le vagabondage et la mendicité ont été énergiquement réprimés et la prostitution soumise à une surveillance sévère.

Un autre service, celui des inhumations, est depuis une vingtaine d'années l'objet de soins particuliers.

Les trois cimetières de la ville ont été fermés et un nouveau lieu de repos établi sur le plateau d'Evere, à plusieurs kilomètres au nord-ouest de la ville. Isolé de toute agglomération, situé sur un terrain spacieux et élevé, ce cimetière offre l'aspect d'un parc. Un dépôt provisoire y reçoit, au besoin, les corps, et le plus grand ordre y est apporté à l'ensevelissement des cadavres, à l'érection et à la conservation des tombes. Les transports funèbres ont également été réorganisés. On se sert pour cet usage de voitures construites non sans une recherche spéciale de formes, et la dépouille mortelle du moindre des habitants est conduite au cimetière avec décence, sous la conduite des agents de l'Administration.

Mais, contre certains fléaux qui accablent l'humanité et se manifestent plus ouvertement dans les grandes villes, parce que c'est là que se réfugient le plus volontiers les malheureux et les déclassés, le plus énergique moyen de répression est la diffusion de l'instruction. La liberté de l'enseignement ayant été proclamée par la Constitution belge, les communes

ont toute latitude de consacrer leurs soins à cette branche de l'administration.

Le clergé avait institué à Malines une Université catholique, bientôt transférée à Louvain; le Conseil communal de Bruxelles, éleva dans cette dernière ville l'Université libre, dont les progrès ont été rapides, et qui est aujourd'hui en Belgique l'établissement d'enseignement supérieur qui compte le plus grand nombre d'élèves. La Ville l'a installée dans l'ancien palais du cardinal Granvelle, dont les bâtiments ont été reconstruits complètement et, en 1884, considérablement agrandis.

En outre, depuis 1851, la Ville a ouvert, avec le concours du Gouvernement, des cours publics qui se donnent pendant l'hiver et où l'on enseigne les principales branches des connaissances humaines.

L'établissement d'instruction moyenne, établi du temps de Marie-Thérèse sous le nom de Collège Thérésien et appelé depuis le Lycée ou l'Athénée, est aujourd'hui mixte, c'est-à-dire dépendant à la fois du Gouvernement et de Bruxelles; il occupe, rue du

chêne, un vaste local édifié par la ville. Il existe également quatre écoles moyennes, deux écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, dix-sept écoles primaires, plus cinq succursales, des écoles gardiennes ou jardins d'enfants et des cours d'adultes.

Malgré tous les efforts de l'Administration, le nombre des écoles répond encore insuffisamment aux besoins ; chaque fois que s'ouvre une école nouvelle, les élèves y affluent et rapidement la remplissent. Mais des établissements de ce genre ne s'improvisent pas: local, personnel, matériel, tout doit répondre aux exigences du service quand il s'agit d'un établissement public, soumis à des inspections périodiques, et, en outre, exposé aux observations des pères de famille et de la presse. Quelque lourdes que soient les charges occasionnées par les besoins de l'instruction publique, l'Administration n'a jamais reculé devant cette dépense. Feu le bourgmestre Anspach ne déclarait-il pas que tant qu'il y aurait à Bruxelles un enfant pauvre qui ne trouverait pas sa place à l'école, la

Ville en bâtirait une nouvelle? Ses successeurs n'ont pas failli à ce noble engagement.

L'enseignement pour les jeunes filles de la classe moyenne était entièrement entre les mains des particuliers. Ce fut une tentative hardie, mais complètement justifiée par le succès, que celle d'ouvrir, sous les auspices de la commune, des cours d'éducation pour jeunes filles. Il en est sorti déjà un grand nombre d'élèves distinguées et il s'y est formé une véritable pépinière d'institutrices. Afin d'ouvrir aux jeunes personnes du sexe féminin des carrières nouvelles, des particuliers ont institué, en 1865, l'école professionnelle de jeunes filles, de même que, dans un but différent, mais dans semblable ordre d'idées, un patronage bienveillant a créé l'école professionnelle des tailleurs et, qu'en 1869, on avait organisé aussi une école industrielle.

Les arts ne sauraient être oubliés dans un pays sur lequel ils ont jeté un si brillant éclat.

Ils reçurent une vive impulsion par suite des travaux entrepris depuis une quarantaine d'années. Les

architectes ont à la fois étudié les monuments anciens pour les mieux restaurer, et, sous le stimulant d'un concours institué par la ville, ils ont prouvé leur particulière originalité, dans les constructions élevées au nouveau boulevard central. Plus récemment ils ont produit au nouveau quartier Nord-Est, quantité d'habitations peu banales, élégantes et confortables.

L'Académie des beaux-arts a été l'objet constant de la sollicitude de l'Administration, qui l'a installée dans un local nouveau, rue du Midi, et, afin de seconder les efforts de nos artistes, a fait orner l'Hôtel de Ville de tableaux et de statues. Après avoir contribué à la fondation de l'école de musique, devenue le Conservatoire royal, la Ville a encouragé l'enseignement du chant dans ses écoles et heureusement établi les écoles de chant d'ensemble.

A la suite de la conquête de la Belgique par les Français, Bruxelles était devenue propriétaire de la Bibliothèque publique, des Musées de peinture et d'histoire naturelle, du Jardin botanique et d'autres établissements scientifiques. Les embarras financiers

qu'elle subit à la suite des événements de 1830 et des pillages de 1834, l'obligèrent à contracter avec le Gouvernement, en 1842, un accord pour la cession à l'Etat de ces collections. Elle n'aurait pu, du reste, avec ses seules ressources, leur donner les développements que comportent le progrès des sciences et la nouvelle position faite à Bruxelles. C'est sous l'empire de circonstances analogues, qu'après avoir contribué à élever l'Observatoire et augmenté d'une aile entière l'ancien hôtel de Nassau (Musée actuel), elle renonça aussi à ces édifices.

La Ville ne s'est cependant pas désintéressée de ce qui se rattache au culte des sciences et des lettres ; elle fut amenée à s'en occuper par les nécessités impérieuses de ses services. L'extension et la multiplicité des affaires à traiter rendit indispensable la création, à l'Hôtel de Ville, d'une bibliothèque annexée aux archives communales et servant à la fois aux bureaux et au public. Des bibliothèques populaires furent jointes aux écoles primaires, dans le triple intérêt des professeurs, des élèves et de la population

peu aisée, et un laboratoire de chimie institué pour permettre l'analyse et le contrôle des denrées alimentaires.

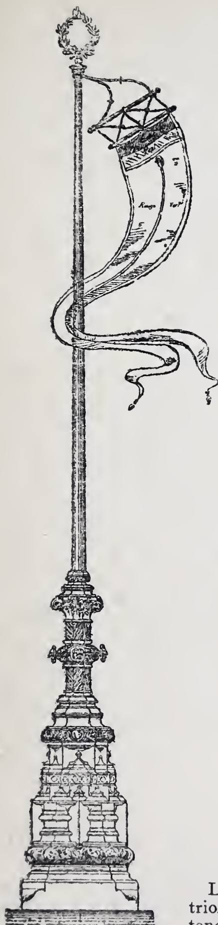
En terminant cette sommaire étude, nous croyons utile d'appeler l'attention sur l'importance des fêtes publiques, qui, chez les peuples dotés d'institutions libres, acquièrent souvent un véritable caractère de grandeur. On peut aisément se faire une idée de la difficulté qui existe à les varier, à les rendre dignes d'une capitale, et à y faire, en même temps, régner l'ordre nécessaire. A Bruxelles, c'est à la commune qu'incombe le soin de maintenir dignement l'art lyrique, par les faveurs qu'elle accorde aux théâtres royaux de la Monnaie et du Parc. Elle est aidée dans cette mission par le large subside qu'octroie la liste civile au premier de ces théâtres, qui occupe, depuis quelques années, une situation prépondérante parmi les établissements du genre.

En parcourant ces pages, le lecteur appréciera combien de devoirs incombent à l'Administration

communale. L'exhibition partielle établie par ses soins permettra aux visiteurs belges et étrangers d'apprécier la manière dont elle est organisée dans quelques-unes de ses parties et de juger enfin si celles-ci répondent aux légitimes exigences du public.

ALPHONSE WAUTERS.





ADMINISTRATION COMMUNALE

DE BRUXELLES, 1897.

MM.

Ch. BULS, Bourgmestre.

Em. DE MOT, Echevin du Contentieux et de la Bienfaisance.

A. DE POTTER, Echevin des Travaux publics.

L. STEENS, Echevin des Finances.

L. LEPAGE, Echevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Em. BRUYLANT, Echevin de l'Etat-Civil.

Conseillers communaux : MM.

BOSQUET,
BRABANDT,
BRUYLANTS,
CASSIMAN,
CLAES,
CONRARDY,
CORDEMANS,
CRICK,
DE BROUCKÈRE,
DE HAULLEVILLE,
DE JAER,
DELBASTÉE,
DE LOCHT,
DEPAIRE,
DUGNIOLLE,
DUMOULIN,
FURNÉMONT,
GHEUDE,
GOFFIN,
GRIMARD,
GUILMOT,
HALLET,
KUFFERATH,
LEURS,
MOONS,
PARMENTIER,
PATTOU,
ROCHETTE,
THÉODOR,
VANDENDORPE,
VAN LÉDA,
VERHEVEN,
WAUWERMANS,

M. A. DWELSHAUVERS, Secrétaire de la Ville.

La composition qui décore cette page est un projet de mât triomphal éxécuté pour le Palais de la Ville par M. P. Saintenoy.



CATALOGUE

DES

OBJETS EXPOSÉS

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Ingénieur en Chef : M. E. Putseys.

Canal.

Estampes, tableaux et photographies, représentant le Canal de Willebroeck à différentes époques.

Constructions.

1. Plans montrant les façades des maisons nouvellement restaurées de la Grand'Place ;

2. Photographies et plan de l'Ecole n° 7, rue Haute. (M. Samyn, architecte.)

I. — *Eaux.*

1. Plan d'ensemble du système de drainage de la forêt de Soignes ;

2. Plan général des aqueducs d'amenée des eaux ;

3. Plan en relief de Bruxelles avec indication des zônes de pression ;

4. Modèle du serrement régulateur des eaux de drainage de la forêt de Soignes ;

5. Modèle d'un serrement de retenue des eaux de drainage de la forêt de Soignes ;

6. Tronçon de galerie de drainage des eaux de la forêt de Soignes, grandeur d'exécution ;

7. Tronçon des Puits-filtrants, système Putseys.

II.

1. Diagramme de l'accroissement du nombre d'abonnés au service des eaux et de l'accroissement du réseau des conduites depuis l'origine de l'exploitation ;

2. Diagramme indiquant la rapidité de mise en haute pression du bas de la Ville en cas d'incendie et l'augmentation de pression obtenue par cette manœuvre ;

3. Diagramme montrant la faible augmentation de pression obtenue par l'ouverture des Vannes entre le haut et le bas service pendant la journée (service de route et des abonnés).

4. Diagramme pris au Nouveau Marché-aux-Grains en basse pression.

5. Diagramme pris au Nouveau Marché-aux-Grains en haute pression.

6. Un appareil enregistreur de pression en fonctionnement.

7. Tronçons de tuyaux de $0^{m}02$ pour branchement privé et de $1^{m}20$, tuyau d'adduction montrant les diamètres extrêmes des canalisations en service.

8. Double diagramme indiquant d'une part l'uniformité relative de pression dans les canalisations de fort diamètre et d'autre part les coups de bélier qui se produisent dans les canalisations de faible diamètre pendant les heures de consommation.

III

Divers appareils ressortissant au service des eaux.

Egouts.

1. Coupe d'un égout public.

2. Modèles de bouches à eaux pluviales.

3. Appareil de chasse automatique, système Putseys, pour le nettoyage des égouts.

4. Coupes des collecteurs et de l'émissaire du voûtement de la Senne.

Pavage.

1. Diagramme représentant les travaux de pavage effectués pendant les cinq dernières années.

2. Diagramme représentant la situation de la voirie de Bruxelles (grande et petite voiries), envisagée au point de vue des rues principales et des rues secondaires et des types de revêtement employés dans chacune d'elles;

3. Modèles de pavage en bois et en asphalte coulé et comprimé d'après les règles en usage à Bruxelles.

Travaux extraordinaires.

Plans et coupes établissant un parallèle entre une école ancienne et une école moderne.

Viabilité.

Une maquette grandeur naturelle représentant une coupe transversale du sous-sol de la rue de la Loi et montrant les canalisations des eaux, du gaz, de l'électricité et des égouts avec leurs raccords aux habitations ; les caniveaux des lignes de tramways avec leurs regards de visite, le pavage, le macadam, les trottoirs, etc.

CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

Capitaine-Commandant : M. A. Allo.

—

1. Quatre mannequins représentant la grande tenue et la tenue d'incendie avant 1867 et celles actuellement en usage.

2. Deux grands tableaux contenant des photographies du matériel et quelques groupes d'hommes.

3. Deux grands tableaux indiquant l'organisation des secours avant 1867 et celle de 1897.

4. Une notice sur l'organisation des secours et l'historique du corps.

ARCHIVES COMMUNALES

Archiviste de la Ville : M. Alph. Wauters.

---

1. *Cabinet d'un savant du XVIe siècle* (André Vésale).

D'après le tableau de Carpaccio : *Chambre d'étude de St-Jérôme* (Musée de Venise).

Volume intitulé : *Andreae Vesalii Bruxellensis, de humani corporis fabrica Libri septem.* (André Vésale, sept livres sur l'anatomie du corps humain). Bâle, 1543, in-f°, figures.

Volume intitulé : *Andreae Vesalii Epistola, rationem modumque propinandi radicis Chynae decocti pertractans.* (André Vésale, lettre expliquant le mode d'user de la racine de Chyne). Bâle, 1546, in-4°.

Manuscrit, sans titre, contenant des calculs astrologiques écrits et signés par Jean de Wesel, bisaïeul de Vésale.

Phototypie de la planche initiale du grand ouvrage de Vésale sur l'anatomie du corps humain, représentant ce professeur donnant une leçon d'anatomie.

Phototypie de la planche du même ouvrage (page 163), représentant le squelette humain vu de face.

Phototypie de la planche du même ouvrage (page 194), représentant les muscles du corps humain vu de dos.

Phototypie de la planche du même ouvrage (page 313), représentant le réseau des veines et des artères du corps humain.

2. *Phototypie de l'original de la Charte d'union des villes du Brabant en 1372*, charte connue sous le nom de *Charte de Cortenberg* et dont un exemplaire est conservé aux Archives communales de Bruxelles, avec la reproduction, en surmoulage, des sceaux de villes qui restent appendus, à savoir : Louvain, Bruxelles, Bois-le-Duc, Tirlemont, Lierre, Herenthals, Jodoigne, Halen, Landen, Dormael, Hannut, Genappe, Turnhout, Aerschot, Sichem, Steenbergen, Wavre, Helmont, Oisterwijk, Oirschot, St-Oedenrode, Oerle, Gembloux, Rhode Saint-Genèse, Capelle-au-Bois et Orp-le-Grand.

Les sceaux des autres villes sont détruits.

3. *Phototypies des dessins de Bernard van Orley, conservés au Musée du Louvre, à Paris, et ayant servi aux Tapisseries dites « Les Chasses de Maximilien »*.

a) Vue des Bailles et du Palais de Bruxelles ;
b) Vue du Parc de Bruxelles ;
c) Le Départ pour la chasse ;
d) Le Cerf est signalé ;
e) La Poursuite du cerf ;
f) La Prise du cerf ;
g) Le Repas dans la forêt ;
h) Le Retour de la chasse ;
i) L'Attaque du sanglier ;
j) La Flambée du sanglier ;
k) La Curée ;

(Extrait de l'ouvrage de M. Alphonse Wauters, intitulé : *Bernard van Orley)*.

Phototypies des dessins de Bernard van Orley, conservés au

Musée du Louvre, à Paris, et ayant servi aux Tapisseries dites : « Les Episodes de bataille », que l'on croit être « La Bataille de Pavie ».

a) Une charge de cavalerie ;

b) Attaque d'une position défendue par de l'artillerie :

c) Prise d'un pont ;

d) Attaque du camp des assiégeants par la garnison de la ville assiégée ;

e) Prise d'un capitaine ;

f) Pillage et abandon d'un camp.

(Extrait de l'ouvrage de M. Alphonse Wauters, intitulé : *Bernard van Orley).*

4. *Deux dessins de J. Breughel :*

1. Paysage ;
2. Attaque de brigands.

5. *Œuvre de François van Bossuit*, sculpteur, né à Bruxelles en 1635, mort à Amsterdam le 22 septembre 1692. Gravé d'après les dessins de Barend Graat, par Mattys Pool (1727).

6. *Jubilé du Saint-Sacrement de Miracle en 1720.* Représentation du Très Saint-Sacrement de Miracle, ainsi qu'elle est dépeinte en vingt tableaux dans l'église collégiale des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles ; lesquels tableaux ont été fournis à l'occasion du jubilé de trois cent cinquante années du dit Saint-Sacrement, par la libéralité de plusieurs évêques, abez, abesses et autres personnes ecclésiastiques et posez au-dessus des seize chapelles et des quatre portails de la dite église, le tout avec leurs quadres dorez, armoiries, cartels et les noms et qualitez de ceux qui les

ont fournis, ainsi que les vers et chroniques qui ont été mis sous les dits tableaux et sur la corniche des dites chapelles, avec leurs bannières, arbres et autres ornemens, etc., l'an mil sept cent vingt. Dédié aux Révérends et nobles seigneurs, *Messeigneurs les Prélats, Nobles et Députez* des trois *Villes* capitales, représentans les trois *Etats* du Païs et Duché de *Brabant*, par leur très humble et très obéissant serviteur George de Backer. Gravé par Harrewyn.

(Deux gravures très rares).

7. *Dessins de J. Bossuet.*

a) Fragment de la 1re enceinte de Bruxelles, rue de Bavière ;

b) Moulin sur les Remparts, près de la Porte de Ninove ;

c) Entrée de la Senne, à Bruxelles ;

d) Ancienne fontaine dite « des Satyres », Marché-aux-Herbes ;

e) Vue intérieure des fortifications de la 2e enceinte de Bruxelles entre la porte de Hal et la porte d'Anderlecht ;

f) Ancienne Tour hydraulique, rue Ducale ;

g) Vue de la rue Pachéco en 1832 ;

h) Eglise Ste-Gudule, vue du Treurenberg, 1829 ;

i) Chapelle de la Madeleine, à l'église Ste-Gudule, 1834 ;

j) Vue du transept nord de l'église Ste-Gudule ;

k) Porte du couvent de Jéricho.

8. *Aquarelles.*

INCONNU. — 1. Ancienne porte de Laeken, à Bruxelles ;

J. CARABAIN. — 2. Impasse St-Jacques à Bruxelles, vue prise de l'extérieur ;

J. Carabain. — 3. Impasse St-Jacques à Bruxelles, vue prise de l'intérieur ;
» 4. Rue de la Cigogne ;
» 5. Impasse du Laboureur ;
» 6. Impasse de la Pervenche, vue prise de l'intérieur ;
» 7. Les Entrées des Impasses de la Pervenche et de l'Enfer ;
» 8. La Rue des Sols ;
» 9. Cantersteen et Montagne de la Cour ;
» 10. Impasse du Roulier, vue prise de l'intérieur ;
» 11. Impasse du Roulier, vue intérieure ;
» 12. Rue Terarken ;
» 13. Rue Ravenstein ;
» 14. Impasse Saint Roch ;
» 15. Impasse de l'Arc-en-Ciel ;
» 16. Rue d'Isabelle ;
» 17. Rue des Trois-Têtes, vue prise de la Montagne de la Cour ;
» 18. Chemin des Moutons, près de la Senne, hors de la porte du Rivage ;
» 19. Porte du Rivage ;
» 20. Place du Grand Sablon ;
» 21. Grand Bassin du Commerce.

L. Titz. — 22. Ancienne Eglise Sainte-Catherine ;
» 23. Ancienne Synagogue, rue Raventein ;
» 24. Rue de la Mâchoire, vers la rue Ste-Catherine ;
» 25. Rue de la Mâchoire, vue intérieure ;

Vervloet. — 26. Pont de Weerde, sur la Senne.

ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS

ET ÉCOLE DES ARTS DÉCORATIFS

—

Directeur ffons : M. Jos. Stallaert.

—

1. Exposé décoratif et schématique du programme des cours et leur suite méthodique en vue de l'exercice des différentes branches de l'art et des professions qui s'y rattachent.

2. Travaux d'élèves.

RESTITUTIONS ARCHÉOLOGIQUES

de M. Paul Saintenoy, *architecte,*
professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles.

I. Le cabinet d'étude d'un savant du commencement du XVIe siècle, tel qu'a pu être celui d'André Vésale restitué d'après un tableau de Carpaccio (Musée de Venise).

II. Une cuisine de la fin du XVe siècle restituée d'après un tableau de Jan Mostaert (1476-1555) : le Miracle du tamis brisé (Musée de Bruxelles).

(Ces deux restitutions ont été exécutées par MM. Goyers et Baes).

III. Les hôtels Ravenstein et de la Synagogue aménagés, à l'usage de l'hôtel des Sociétés savantes, à Bruxelles.

IV. L'Ancienne salle du palais des ducs de Brabant (XVe siècle), à Bruxelles.

SERVICE DE SANTÉ,

HYGIÈNE,

SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUES

Inspecteur en Chef : M. le Dr E. JANSSENS.

---

1. Plans des locaux de la Direction d'hygiène et des annexes ; du laboratoire communal de chimie et de bactériologie.

2. Instructions pour le public relatives à l'hygiène.

3. Diagrammes de statistique sanitaire bruxelloise et comparée.

4. Service de la médication préventive dans les écoles de la ville.

5. Plan des bains-douches à l'usage du service des incendies et des enfants des écoles de la ville.

6. Plan de la voiture servant au transport des personnes atteintes de maladies transmissibles.

7. Matériel pour le service de la désinfection des logements contaminés.

8. Plan de la maison d'attente au poste sanitaire servant à héberger la famille des personnes malades à l'hôpital, en attendant que leur unique chambre de logement soit désinfectée.

9. Instruments divers pour le service des vaccinations et revaccinations gratuites.

10. Plans de l'ancien et du nouveau dépôt mortuaire.

11. Spécimen d'un nouveau mode de conservation des cadavres à la morgue.

12. Matériel pour le service des secours publics en cas d'accident avec le plan des postes de secours.

13. Appareils et procédés relatifs à l'analyse des denrées alimentaires et des eaux.

14. Procédés de désinfection et de stérilisation.

15. Diagrammes se rapportant au service du laboratoire communal de chimie et de bactériologie.

16. Série de brochures, d'avis sanitaires, etc., publiés par l'Inspection du service de santé de la ville de Bruxelles.

SERVICE DES INHUMATIONS

Chef de division : M. G. Rigaux.

—

1. Photographies de chars funèbres.
2. Entrée monumentale du Cimetière de la ville.

SERVICE DES FINANCES

Chef de division : M. J. HENNET.

—

1. Abattoir — Photographies et notice.
2. Minque et Marché au Poisson — Photographies et notice.
3. Halles Centrales. id.
   Marché St-Géry. id.

POLICE

Commissaire en Chef : M. F. Bourgeois.

—

1. Croquis des uniformes de la police depuis 1830 jusqu'à nos jours.

SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ

Directeur : M. l'Ingénieur WYBAUW.

1er Panneau :

Plan de l'usine centrale.

Coupe id.

Photographie de la salle des machines de l'usine centrale.

Id. id. des chaudières id.

Id. id. des accumulateurs id.

2e Panneau :

Photographie de l'usine B.

Plan id.

Coupe id.

Photographie de l'usine C.

Plan id.

Coupe id.

Photographie du bureau télégraphique de l'Hôtel-de-ville.

Id. du jeu d'orgue du théâtre de la Monnaie.

3e Panneau :

Plan des canalisations électriques de la ville.

Diagramme indiquant la consommation pendant les années 1894-1895-1896.

Diagramme indiquant par mois la moyenne des maxima du débit journalier.

Diagramme indiquant la moyenne du débit horaire pendant les mois de juillet et décembre 1896.

Un album contemant des dessins de détail des usines.

SERVICE DU GAZ

Directeur : M. l'Ingénieur Aerts.

—

1. Plans de l'usine à gaz.

2. Produits et dérivés de la distillation du charbon.

A. Cuisine moderne comprenant toutes les installations les plus récentes.

B. Reproduction d'une cuisine ancienne, d'après un tableau de Jean Mostaert (Musée de Bruxelles).

SERVICE DU NETTOYAGE DE LA VOIRIE

Directeur : M. A. Smeyers.

—

A) *Maquette.*

Maquette au 1/10 d'un four à deux cellules pour la destruction des immondices.

B) *Plans.*

Aquarelle de la façade de l'établissement, Quai de la Voirie.
Plan de l'établissement.

C) *Photographies.*

Vue de l'établissement et du Quai de la Voirie.
Deux vues intérieures de l'établissement.
Matériel roulant : 4 cadres de tombereaux et de tonneau d'arrosage en usage à Bruxelles.
Elévateur mécanique du dépôt de Neder-over-Heembeek.

D) *Brochures.*

« *Le Service du nettoyage de la Voirie* » contenant une notice historique du service, son organisation actuelle, ses règlements et un rapport de la Commission spéciale consultative sur l'exercice 1895. — Notes diverses sur l'incinération des immondices.

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

—

§ 1. *Enseignement supérieur*

1. Université libre de Bruxelles. (Subsidiée par la Ville et occupant, à titre gratuit, des locaux communaux).

§ 2. *Enseignement moyen*

2. Athénée Royal (garçons) Rue du Chêne 3. Ecole moyenne pour jeunes filles Rue du Marais, 68	Etablissements de l'Etat, occupant des locaux communaux, la Ville supportant en outre 1/3 des dépenses de personnel et la totalité des dépenses pour le matériel.

4 et 5. Ecoles moyennes pour garçons *A* et *B*. Rue de Louvain et rue du Peuplier.

6 et 7. Cours d'Education pour jeunes filles *A* et *B*. Rue du Marais, 68 et rue de la Paille.

§ 3. *Enseignement normal primaire*

8. Ecole normale d'institutrices, rue des Visitandines, 22.

9. Id. d'instituteurs, boul. du Hainaut, 98.

§ 4. *Enseignement primaire*

10. Ecole primaire supérieure (garçons), boul. du Hainaut, 98.

11. Id. Id. (filles), rue du Miroir, 106.

12 à 22. Ecoles primaires nos 2, 3, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 15, 16, 17 (filles) (1).

23 à 32. Ecoles primaires nos 1, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 12, 13, 18 (garçons) (1).

33. Ecole d'enseignement spécial (enfants arriérés), Nouveau Marché-aux-Grains, 35.

N.-B. — Les écoles reprises sous les nos 12 à 33 sont gratuites.

Dans les écoles primaires, sont ouverts, le soir, pendant les six mois d'hiver (Octobre-Mars) des cours spéciaux pour les adultes, illettrés ou désireux de compléter leur instruction.

---

(1) *A.* — Pour Garçons.

Ecole n° 1, rue Terarken, 2-4.
» n° 3, Nouveau Marché-aux-Grains, 28.
» n° 4, rue des Six-Jetons, 67.
» n° 6, boulevard du Midi, 84.
» n° 7, place du Jeu de-Balle, 52
» n° 9, rue des Eburons, 38.
» n° 10, rue de Rollebeek, 32.
» n° 10, (annexe), rue de la Chapelle, 12.
» n° 12, rue du Canal, 43-45.
» n° 13, place Anneessens, 11.
» n° 18, rue de Schaerbeek, 62.

B. — Pour Filles.

Ecole n° 2, rue du Poinçon, 53.
» n° 2, (succursale), rue Terre-Neuve, 73.
» n° 3, Nouveau Marché-aux-Grains, 28.
» n° 5, rue de Schaerbeek, 44.
» n° 6, boulevard du Midi, 84.
» n° 8, rue du Vautour, 58.
» n° 9, rue des Eburons, 38.
» n° 11, r. des Douze-Apôtres, 1
» n° 12, rue du Canal, 43-45.
» n° 15, rue Haute, 107.
» n° 16, rue Notre-Seigneur, 5.
» n° 17, rue des Six-Jetons, 72.

§ 5. *Enseignement Frœbélien*

34 à 45. Jardins d'enfants n°s 1 à 11 et annexé à l'école primaire n° 10 (1).

§ 6. *Enseignement artistique, industriel ou professionnel*

46. Académie Royale des Beaux-Arts et Ecole des Arts décoratifs.

47. Ecole Industrielle (Palais du Midi), Passage du Travail.

48. Ecole d'Horlogerie et de petite mécanique id.

49. Ecole de tailleurs id.

50. Ecole de typographie id.

51. Ecole de bijouterie et de ciselure id.

52. Ecole de tapissiers-garnisseurs id.

(48 à 52 : Ecoles subsidiées par la Ville et installées dans des locaux communaux.)

53. Ecole professionnelle de Coiffeurs, (subsidiée par la Ville), Place Fontainas.

54. Ecole professionnelle Bisschofsheim (jeunes filles), rue du Marais, 94.

55. Ecole professionnelle, rue du Poinçon, 26.

---

(1) N° 1, r. N.-D.-de-Grâces, 13-15.
N° 2, rue de la Buanderie, 31.
» 3, rue de l'Orsendal, 9
» 4, rue Locquenghien, 2.
» 5, rue des Fleuristes, 24.
» 6, rue des Eburons, 36.
N° 7, impasse des Allemands (rue de la Roue).
» 8, rue du Canal, 41.
» 9, rue du Char, 1.
» 10, rue du Canon, 25.
» 11, rue des Douze-Apôtres, 1.

56. École professionnelle et ménagère Couvreur, rue de Terre Neuve, 102.

57. Cours publics :

(Université libre et Palais du Midi).

- Zoologie, Botanique, Géologie et paléontologie.
- Histoire des lettres.
- Hygiène.
- Economie politique.
- Chimie,
- Physique.

ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL
ET PROFESSIONNEL.

A. Ecole Industrielle.
Directeur : M. J. Defontaine.

1. Tableau statistique des progrès réalisés de 1887 à 1896 inclus.

2. Diagrammes.

B. Ecole d'Horlogerie.
Directeur :

1. Tableau du programme des travaux manuels exécutés par les élèves.

C. Ecole de Typographie.
Directeur : M. J. Dumont.

1. Travaux d'élèves, règlements, etc.

D. Ecole de Tailleurs.
Directeur : M.

1. Travaux d'élèves : costume complet, pièces de couture, etc.

E. Ecole de Bijouterie et de Ciselure.
Directeur : M. Van Strydonck.

1. Travaux d'élèves. — Modelages et dessins.

F. Ecole de Tapissiers-Garnisseurs.

Directeur : M. A. Malevé.

1. Travaux d'élèves. — Meubles et décoration du compartiment.

G. Ecole professionnelle Bisschofsheim.
(Jeunes filles).

Directrice : Mme M. Van Gils.

1. Travaux d'élèves : Fleurs artificielles. Peintures, céramiques, dessins.
2. Programmes des cours généraux.

H. Ecole professionnelle de Jeunes Filles.
(Rue du Poinçon).

Directrice : Mlle Marcelis.

1. Travaux d'élèves : Un costume brodé. Lingerie.
2. id. : Cours généraux. Comptabilité.

I. Ecole professionnelle et ménagère Couvreur.

Directrice : Mme A. Claeys.

1. Pédagogie maternelle. Matériel du cours, programme, etc.
2. Produits divers de l'Ecole ménagère.
3. Cours de modes (professeur Mlle Landrain) : *Histoire de la coiffure féminine*, suite de coiffures historiques exécutées par les élèves, sous la direction du professeur.

ENSEIGNEMENT NORMAL ET PRIMAIRE

1. Exposé par la série méthodique des modèles :

a) de l'enseignement des ouvrages de mains pour les jeunes filles.

b) de l'enseignement des travaux manuels pour les garçons :

1e et 2e	années d'études	: exercices frœbeliens ;
3e et 4e	id.	: cartonnage et modelage ;
5e et 6e	id.	: travail du bois.

2. Enseignement de l'économie domestique théorique et pratique.

3. Photographies d'écoles (façades et locaux intérieurs).

4. Matériel didactique confectionné par les membres du personnel enseignant.

5. Enseignement par l'aspect (par projections lumineuses). Clichés photographiés et dessinés par les membres du personnel enseignant.

6. Enseignement du dessin d'après nature. Modèles et travaux d'élèves.

7. Programmes et règlements.

Classe moderne.

8. Mobilier et matériel.

9. Spécimens de matériel didactique adopté par la ville de

Bruxelles et se trouvant dans le commerce. Plusieurs de ces spécimens ont pour auteurs des membres du personnel enseignant de Bruxelles : MM. Weyel, Tensi, De Kelper, Vandendriessche, etc.

Sphère muette construite par le service du matériel scolaire de la ville.

Classe ancienne (1840).

10. Matériel ancien : bureau typographique pour l'enseignement de la lecture, tableaux des poids et mesures.

TABLE



IMP. A. BERQUEMAN, R. CHARTREUX, 42.

